



Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
Observatoire Economique et Social des Pêches
(OESP)



Rapport annuel des statistiques de pêche en Mauritanie

année
2020





Observatoire Economique et Social

Créé par arrêté N ° 265 du 09 avril 2018

L'Observatoire Economique et Social des Pêches est chargé, en particulier, de:

- Mettre en place un mécanisme permanent de suivi économique et social du secteur des pêches;
- Définir un cadre réglementaire et institutionnel permettant d'assurer le suivi et l'évaluation socio-économique du secteur des pêches et de ses performances;
- Elaborer des cahiers de charges en partenariat dans le cadre de partenariat avec les producteurs et les utilisateurs des données du secteur;
- Assurer la publication régulière des notes de conjoncture et des rapports sur les performances du secteur de la pêche et sa contribution à l'économie nationale;

Composition du Comité technique de l'Observatoire Economique et Social des Pêches

Président:

Secrétaire général du ministère de la pêche et de l'économie maritime

Membres:

- Le Commandant de la Garde Côtes Mauritaniennes;
- LE Directeur Général de l'Exploitation des Ressources Halieutiques;
- Le Directeur de la Marine Marchande;
- Directeur de l'Aménagement des Ressources Halieutiques et des Etudes;
- Le Directeur de Développement et de Valorisation des produits de Pêches;
- Le Directeur de la Pêche Continentale et de la Pisciculture;
- Directeur de la Programmation et de la Coopération;
- Un représentant de l'IMROP;
- Un représentant de l'OISPA;
- Un représentant de la Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons (SMCP);
- Un représentant du Ministère Chargé de l'Economie;
- Un représentant de la Banque Centrale de Mauritanie;
- Le Coordonnateur du PRAO;
- Un représentant de l'Agence Nationale des Statistiques et d'Analyse Démographique et Economique (ANSADE ex-ONS);
- Un représentant de la Confédération Nationale du Patronat Mauritanien;

Equipe de travail de l'Observatoire Economique et Social des Pêches

Coordinateur : Abderrahmane Boujoumaa

Responsable des statistiques et des recherches: Dadah Ahmed Babou

Experts:

- Ahmedou Mohamed El Moustapha, expert halieute

En plus du personnel d'appui de l'OESP.



Table des matières

<u>Tableaux</u>	4
<u>Figures</u>	5
<u>Introduction</u>	6
<u>I.1. Potentiel</u>	8
I.1.1. Captures admissibles par pêcherie	8
I.1.2. Exploitation des quotas	8
<u>I.2. Droits d'usage</u>	9
I.2.1 Droits de concession par pêcherie	9
I.2.2. Concessions par segment	10
<u>I.3. Captures réalisées</u>	11
1.3.1. Captures par segment	11
1.3.2. Composition des captures hauturières et côtières	11
1.3.3. Captures artisanales	12
<u>I.4. Effort de pêche hauturière et côtière</u>	13
1.4.1. Nombre de bateaux selon le mode de conservation	13
1.4.2. Nombre de bateaux par engin de pêche	13
<u>II. Exportations des produits de la pêche</u>	15
II.1. Exportations en volume	15
II.2. Exportations en valeur	21
Chantiers Navals de Mauritanie (CNM)	25
<u>III.1 La valorisation des produits</u>	27
<u>III.2 Prix de poisson à Nouakchott</u>	27
<u>III.3 Emploi du secteur</u>	28
III.3.1. Emploi à bord par segment	28
III.3.2. Emploi à terre	28
III.3.3. Emploi indirect	28
<u>III.4. Formation Maritime</u>	29
<u>III.5. Recettes publiques du Secteur</u>	30
<u>III.6. La consommation du poisson au niveau national</u>	31
<u>III.7 Infrastructures de débarquement sur le littoral</u>	33
<u>IV. Développement de la Pêche Continentale et de la Pisciculture</u>	37
<u>Annexes</u>	38
<u>Acronymes</u>	39
<u>Définitions</u>	40
<u>Les données utilisées et leurs sources</u>	41
<u>Lexique de poisson</u>	42

Tableaux

Tableau 1 : Potentiel permissible 2020 par pêcheurie	8
Tableau 2 : Nombre de concessions par pêcheurie du régime national	9
Tableau 3 : Nombre de concessions par segment et par pêcheries- régime national	10
Tableau 4 : Captures totales annuelles par segment (T)	11
Tableau 5 : Composition spécifique de capture en 2020	11
Tableau 6 : Contributions de la pêcheurie hauturière	11
Tableau 7 : Nombre de bateau par mode de conservation	13
Tableau 8 : Nombre de bateau par engin de pêche	13
Tableau 9 : Contribution des produits aux volumes annuels	15
Tableau 11 : Répartition de la contribution au volume des exportations par pays	17
Tableau 10 : Composition des exportations en volume des céphalopodes	17
Tableau 12 : Contribution par pays aux volumes d'exportations des démersaux	18
Tableau 13 : Contribution par pays aux volumes d'exportation de la farine et huile	19
Tableau 14 : Contribution par pays aux volumes d'exportations	20
Tableau 15 : Contributions aux exportations par grande destination	22
Tableau 16 : Contributions aux valeurs des exportations par pays	23
Tableau 17 : tableau résumant les informations clés concernant les produits	25
Tableau 18 : Evolution des usines agréées et des capacités de stockage	27
Tableau 19 : Prix moyen de poisson à Nouakchott (MRU)	28
Tableau 20 : Historique de nombre et type de formation à CQFMP	29
Tableau 21 : Recettes du secteur de la pêche (Milliards MRU)	30
Tableau 22 : Volumes de poisson distribués par la SNDP (par Tonne)	32

Figures

Figure 1. Quotas attribués et exploités par pêcherie	8
Figure 2 : Répartition des concessions par pêcherie en 2020	9
Figure 3 : Concessions par pêcherie (2016 2020)	9
Figure 4 : Evolution du nombre de concessions par pêcherie (2016 2020)	9
Figure 5 : Captures totales par segment de pêche (2013 – 2020)	10
Figure 6 : Captures hauturières et côtières par pêcherie (2013 - 2020)	11
Figure 7 : Captures hauturières par pêcherie et côtière hors ST (2013-2019)	12
Figure 8 : Captures mensuelles de la pêche hauturière et côtière en 2020	12
Figure 9 : Composition des captures de la pêche artisanale et piroguière en 2020	12
Figure 10 : Evolution des volumes des exportations par pêcherie (congelés en histogramme)	15
Figure 11 : Volume des exportations mensuelles par destination	15
Figure 12 : Volume mensuels exportés par type de produit (congelés en histogramme)	16
Figure 13 : Volume (T) des exportations des céphalopodes par marché de destination	17
Figure 14 : Volume mensuel des exportations par principales destinations	18
Figure 15 : Volume des exportations des démersaux par marché de destination	18
Figure 16 : Volumes d'exportations mensuelles par marché de destination	18
Figure 17 : Volumes mensuels des exportations par grande destination	19
Figure 18 : Volumes des exportations mensuelles de farine et huile par pays	19
Figure 19 : Volume des exportations mensuelles de «Divers-Congelés» par marchés	19
Figure 20 : Volumes des exportations par principaux pays de destination	20
Figure 21 : Volumes des exportations mensuelles des pélagiques par continent	20
Figure 22 : Volumes des exportations mensuelles des pélagiques par pays	20
Figure 23 : Liaison produit destination des volumes d'exportations	21
Figure 24 : Volumes des exportations mensuelles par pays	21
Figure 25 : Valeurs des exportations annuelles par type de produit	21
Figure 26 : Valeurs des exportations mensuelles	22
Figure 27 : Valeurs des exportations par concession et par type de produit	22
Figure 28 : Valeur des exportations par type de produit et de grande destination	22
Figure 29 : Valeur des exportations mensuelles par type de produits et grande destination	23
Figure 30 : Valeur des exportations par principaux pays	23
Figure 31 : Exportation mensuelle par continent	23
Figure 32 : Valeurs mensuelles des exportations de la farine et huile par pays	24
Figure 33 : Valeurs mensuelles des exportations du congelé par pays	24
Figure 34 : Formations sur la pêche réalisée en 2020	29
Figure 35 : Evolution de la formation aux métiers de Pêche	29
Figure 36 : Répartition des recettes du Secteur	30
Figure 37 : Evolution du poids des recettes du secteur	30
Figure 38 : Répartition géographique des quantités distribuées en 2020	31
Figure 39 : Evolution des quantités de poisson distribuées par la SNDP	31
Figure 40 : Pêcheurs continentaux formés à Mahmouda le 23 novembre 2020	37
Figure 41: Prototype de cage flottante déployé à Mahmouda	37

Introduction

Il convient de noter que le secteur de la pêche dans notre pays a été affecté, comme dans le reste du monde, par les effets de la pandémie de COVID-19, qui a eu un impact négatif sur la dynamique de l'économie nationale en général et du secteur des pêches en particulier.

Dans ce contexte, le secteur des pêches a fait l'objet d'une attention particulière dans le Programme Prioritaire Elargi du Président de la République (ProPEP), en raison de l'énorme richesse en poissons renouvelables, qui permet de créer des activités génératrices de revenus, d'offrir des opportunités d'emploi, d'améliorer la sécurité alimentaire et de fixer la population dans leurs lieux d'origine.

Afin de maintenir la pérennité de cette richesse, les pouvoirs publics ont adopté la Stratégie d'Aménagement et de Développement Durable et Intégré des Pêches Maritime, qui guide l'action publique du secteur pour la période 2020-2024, dans un souci de préservation des ressources et leur environnement marin et côtier, de création de la richesse et des opportunités d'emploi, d'amélioration de la sécurité alimentaire et d'établissement d'une bonne gouvernance.

Cette stratégie s'articule autour de trois axes principaux :

1. ressources et leur environnement marin et côtier;
2. Chaînes de valeur;
3. Gouvernance du secteur

La nouvelle stratégie, à travers ces axes, vise à préserver la richesse et son environnement marin et côtier, augmenter les quantités débarquées en Mauritanie, renforcer les mécanismes de transfert et de valorisation des produits de la pêche, développer les infrastructures et répartir équitablement les revenus du secteur.

Afin d'instaurer une gouvernance maîtrisée, un développement soutenu et une intégration rapide du secteur de la pêche dans l'économie nationale, un programme de modernisation de la pêche artisanale et côtière a été lancé le 21 novembre 2020 à Nouadhibou, basé sur une approche innovante des programmes de développement et basé sur l'amélioration de la performance, du suivi, de l'évaluation et de la bonne gouvernance.

Dans le même contexte, le 26 novembre 2020, un autre volet exemplaire du ProPEP, non moins important que le précédent, a été lancé, il s'agit de la «promotion de la pêche continentale à partir du lac de "Mahmouda" dans la ville de Néma, dans un premier temps et qui se poursuivra au niveau des autres plans d'eau.

Ce programme vise à augmenter la quantité et la valeur de la production halieutique continentale, à renforcer la cohésion sociale associée aux activités de pêche en développant des activités conjointes, à réduire la migration des jeunes, à réduire le chômage et à renforcer la sécurité alimentaire dans les zones les plus nécessiteuses.

Rapport annuel des statistiques
Observatoire Economique et Social des Pêches(OESP)

Première partie: Pêche Maritime

Première partie



I.1. Potentiel

I.1.1. Captures admissibles par pêcherie

Afin de limiter la quantité des ressources halieutiques qui peuvent être capturées pendant une période donnée, aux capacités de production des stocks, un Total Admissible des Captures (TAC) est fixé pour les différentes pêcheries par le Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime. Une telle gestion demande que le potentiel du stock soit connu avec précision bien qu'il soit susceptible de varier dans des proportions importantes d'une année à l'autre. Ce système nécessite, en début de chaque saison, la fixation d'un TAC qui sera ensuite divisé en quotas individuels ou collectifs sans dépasser le potentiel admissible. Le TAC par pêcheries ou espèces qui a été appliqué en 2019 n'a pas changé en 2020 (*Tableau 1*), leur quantité totale s'élève à 1874633 tonnes réparties sur onze catégories. Les petits pélagiques occupent la première place avec 1353000 tonnes suivies par le stock inexploité des praires avec 350000 tonnes. Les espèces démersales ou

benthiques en troisième position avec 87000 tonnes. Les céphalopodes en quatrième position avec 42700 tonnes dont le poulpe 32700 tonnes, calamar 6000 tonnes et la sèche 4000 tonnes. Les thonidés mineurs en cinquième position par 24000 tonnes. La liste comprend également 10093 tonnes de merlus, 7200 tonnes de crevettes, 400 tonnes de crabes et enfin 240 tonnes de Langouste rose.

Tableau 1. Potentiel permissible 2020 par pêcherie

		TAC
CEPHALOPODES	Poulpe	32 700
	Calamar	6000
	Seiche	4000
CREVETTES		7200
DEMERSAUX		87 000
MERLU		10093
PELAGIQUES		1 353 000
CRABES		400
THON		24 000
LANGOUSTE ROSE		240
PRAIRES		350 000
Total (tonnes)		1 874 633

Source : DARE - IMROP

I.1.2. Attribution et exploitation des quotas

En général, les quotas attribués en 2020 ont diminué, de 30%, par rapport à 2019 soit 700000 tonnes de baisse qui revient au nombre élevé des attributions de quotas non exploités en 2019 et annulé en 2020. Cette diminution avait concerné principalement les petits pélagiques, les crabes et les thons. On remarque par contre que les attributions pour les démersaux avaient augmenté de 6%.

En ce qui concerne l'exploitation des quotas ; le niveau global a été de 89% et marque ainsi une amélioration de 6% par rapport à 2019 ce qui pourrait s'expliquer par l'annulation des certaines concessions des pélagiques et des céphalopodes. Au niveau des pêcheries, la langouste verte et les crevettes ont été exploitées à 100%, suivies par les céphalopodes et les pélagiques qui ont franchi la barre de 90%. Les autres pêcheries moins exploitées ont varié entre 74% et 87%. (*Figure 1*).

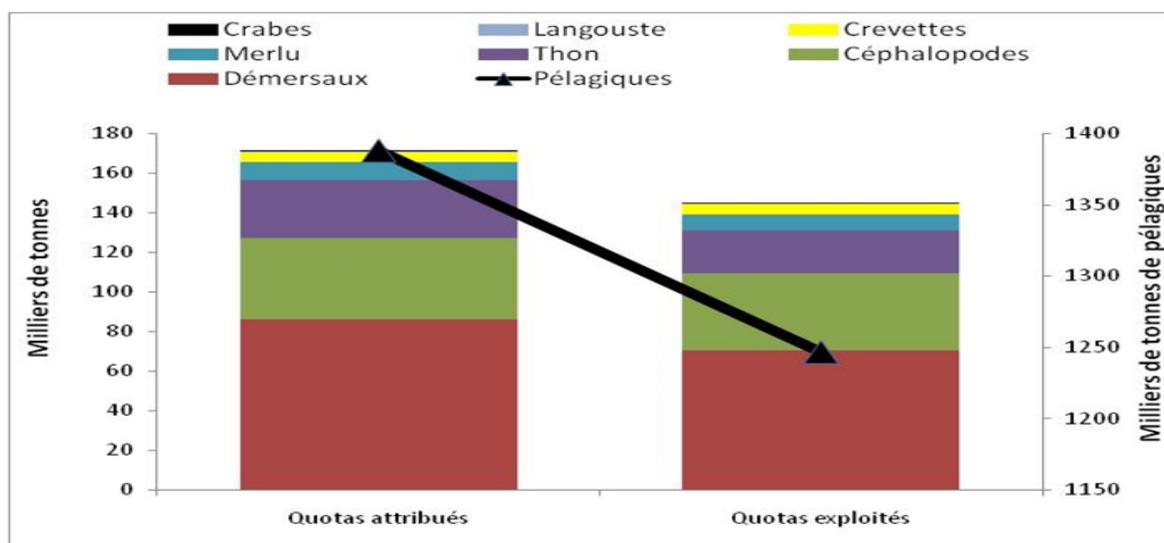


Figure 1. Quotas attribués et exploités par pêcherie

I.2. Droits d'usage

I.2.1. Droits de concession par pêcherie

Un total de 12883 concessions de pêche a été octroyé en 2020 par le département contre 14626 concessions en 2019 soit une diminution de 12% (Tableau 2). Les concessions céphalopodières dominent largement par 39% soit 4975 concessions suivies par les démersaux 33% soit 4317 concessions et les pélagiques par 27% soit 3536 concessions. Les autres pêcheries telles que la langouste rose, mollusques et crevettes représentent ensemble moins de 1% (Tableau 2, figure 2).

Tableau 2. Nombre de concessions par pêcherie du régime national

	2016	2017	2018	2019	2020
Pélagiques	1 717	2 134	3 900	3255	3536
Céphalopodes	4 972	5 557	6 489	6676	4975
Démersaux	3 559	3 197	2 511	4541	4317
Crevettes				1	1
Langouste rose/Crustacés PA				53	45
Mollusques				86	0
Autres				14	9
Total	10 484	11 105	12 998	14 626	12883

Source : DARE

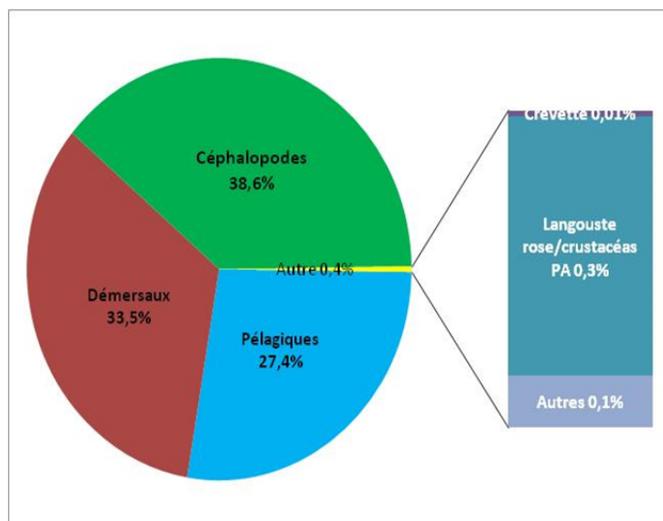


Figure 2 : Répartition des concessions par pêcherie en 2020

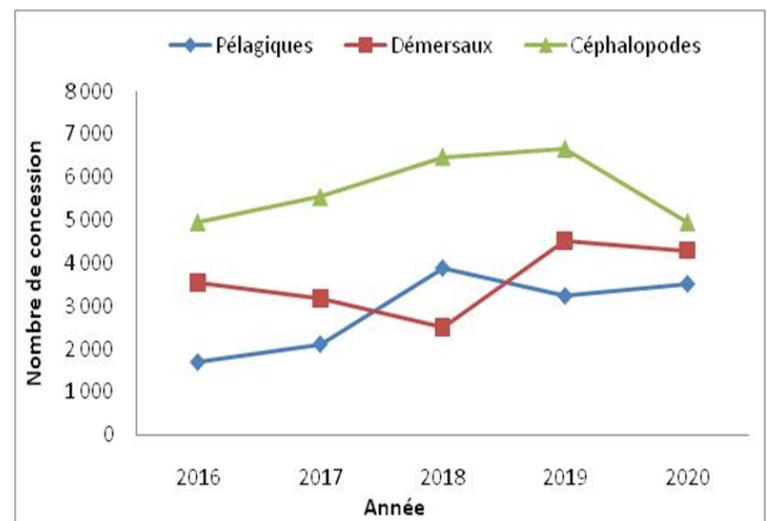


Figure 3 : Concessions par pêcherie (2016-2020)

La série historique de nombres totaux de concessions au cours des cinq dernières années a montré une augmentation régulière pour atteindre un maximum de 14625 concessions en 2019 (Figure 3). En 2020, une régression générale de 11% a été enregistré surtout au niveau la pêcherie de céphalopode qui a chuté de 25% (Figure 4). Cette chute pourrait être expliquée par l'exonération de la pêche Artisanale de paiement de droit d'accès Ce qui permet aux bénéficiaires de travailler avec l'ancienne licence de 2019 en plus de la crise sanitaire mondiale de COVID-19 et les mesures strictes qui ont été entreprises sur l'ensemble du territoire national.

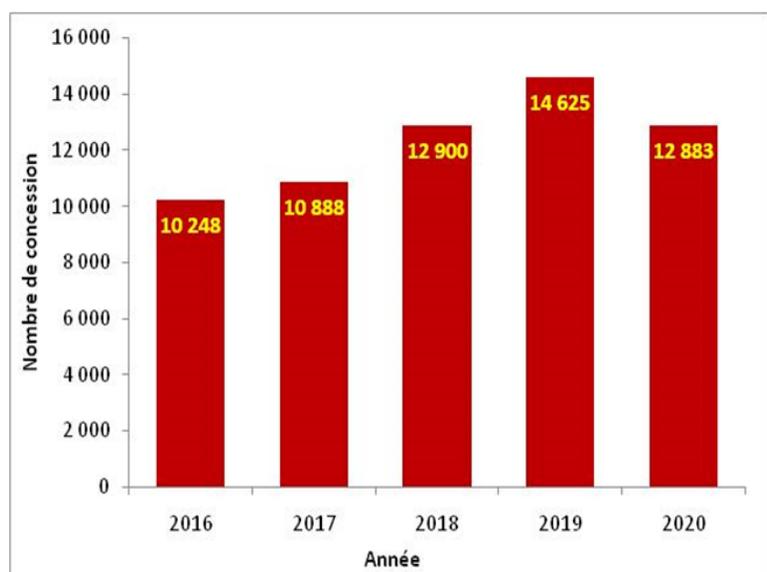


Figure 4 : Evolution du nombre de concessions par pêcherie (2016-2020)

I.2.2. Concessions par segment

Tableau 3 : Nombre de concessions par segment et par pêcheries pour le régime national

Pêcheries Segment	2017			2018			2019			2020		
	PA	PC	PH	PA	PC	PH	PA	PC	PH	PA	PC	PH
Pélagique	1 941	192	1	3 836	63	1	3100	154	1	3385	150	1
Céphalopode	5 499	13	45	6 419	15	55	6583	15	78	4881	16	78
Démersaux	3 120	40	37	2 438	30	43	4492	30	63	4210	32	75
Autres	188	20	9	43	37	18	0	95	14	36	9	10
Total	10 748	265	92	12 736	145	117	14175	294	156	12512	207	164
Total général	11 105			12 998			14625			12883		

PA : Pêche Artisanale, PC : Pêche Côtière, PH : Pêche Hauturière

Source : DARE

I.2.2.1 Segment artisanal

Les concessions octroyées en 2020 ont été dominées à 97% par le segment artisanal le plus répandu dans notre pays. Les concessions céphalopodières en ont conservé la première place en 2020 par 39% malgré leur régression de 25% par rapport à 2019. En deuxième position les poissons démersaux qui ont régressé également par 6%. Les concessions des petits pélagiques occupent la troisième position avec une augmentation de 9% en 2020 soit 285 concessions de plus par rapport à 2019. Les concessions des autres pêcheries ont été au nombre de 36 pour ce segment. (Tableau 3).

I.2.2.2. Segment côtier

Les concessions de la pêche côtière ont régressé de 30% passant de 294 en 2019 à 207 concessions en 2020. Cette diminution avait touché principalement les petits pélagiques et les autres pêcheries (crustacés, mollusque) qui ont chuté fortement de 95 concessions en 2019 à 9 concessions seulement en 2020. Les poissons démersaux et les céphalopodes par contre sont restés stables et représentent respectivement 15% et 7% de ce segment (Tableau 3).

I.2.2.3. Segment hauturier

Les concessions attribuées à la pêche hauturière, sont passées de 156 en 2019 à 164 en 2020 soit une augmentation de l'ordre de 5%. Cette augmentation concerne uniquement les poissons démersaux qui ont augmenté par 12 concessions. Les autres pêcheries telles que les crustacés et mollusques ont diminué de 14 à 10 concessions. Par contre, les céphalopodes (utilisés par les nationaux) et les petits pélagiques (utilisés par l'UE) n'ont pas changé.

Pour les deux segments hauturier et côtier et artisanal, on constate une tendance inversée de 2017 à 2020. C'est-à-dire, si la capture hauturière augmente, la capture artisanale diminue en même temps et vis-versa ce qui pourrait être expliqué par l'exploitation des petits pélagiques par les deux segments. (Figure 5)

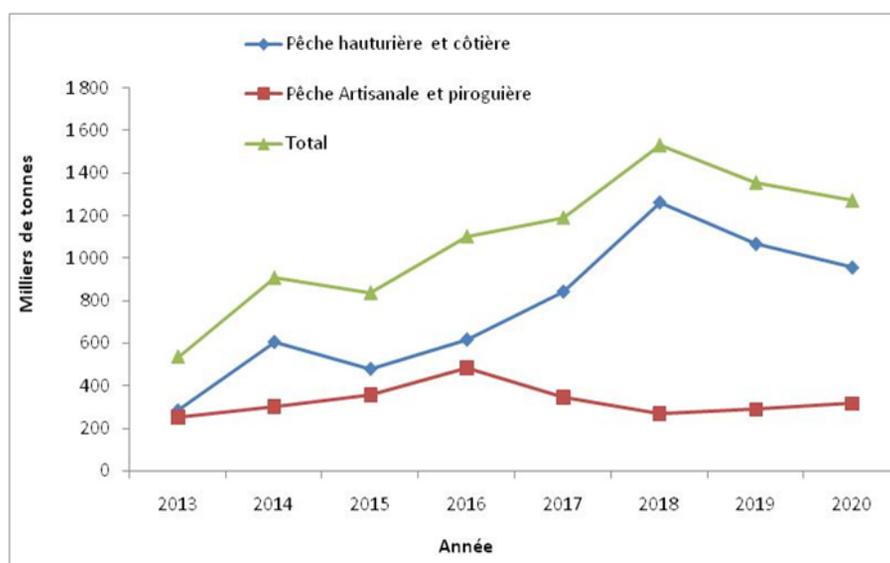


Figure 5 : Captures totales par segment de pêche (2013 – 2020)

I.3. Captures réalisées

I.3.1. Captures par segment

Tableau 4. Captures totales annuelles par segment (T)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pêche hauturière et Côtière	606 746	480 315	617 833	843 542	1 262 525	1 067 664	956 519
Pêche Artisanale et piroguière	301 539	357 351	485 717	347 908	270 706	289 138	316 347
Total (tonne)	908 285	837 666	1 103 550	1 191 450	1 533 231	1 356 802	1 272 866

Source : DARE, GCM, IMROP

Les captures de la pêche maritime sont inscrites soit dans les journaux de bord de la pêche hauturière et côtière soit estimées par un estimateur du système de suivi de la pêche artisanale (SSPAC) pour ce qui est de la pêche artisanale et la pêche côtière piroguière. En 2020, la capture totale enregistrée est de 1.272.866 tonnes, ce qui représente une régression de 6% par rapport à 2019 et 16% par rapport à 2018. La tendance globale dans la série de captures (2015-2020) est caractérisée par un accroissement jusqu'en 2018 avec 1.533.000 tonnes suivies d'une baisse en 2019 et 2020. Cette diminution est imputée principalement à la chute des captures hauturières qui ont été fortement influencées par la crise sanitaire mondiale de COVID-19. (Tableau 4, Figure 6).

Pour les deux segments hauturier et côtier et artisanal, on constate une tendance inversée de 2017 à 2020. C'est-à-dire, si la capture hauturière augmente, la capture artisanale diminue en même temps et vis-versa ce qui pourrait être expliqué par l'exploitation des petits pélagiques par les deux segments. (Figure 6)

Pour le segment hauturier, on constate la pêche de la totalité du TAC fixé en 2020 au niveau des captures des démersaux avec un léger dépassement de (0,38%). Un dépassement léger également pour les céphalopodes (1%). Par contre, une très faible capture par rapport au TAC a été remarquée au niveau des crustacés exploités uniquement par le segment hauturier ce qui peut être expliqué par la crise sanitaire COVID-19.

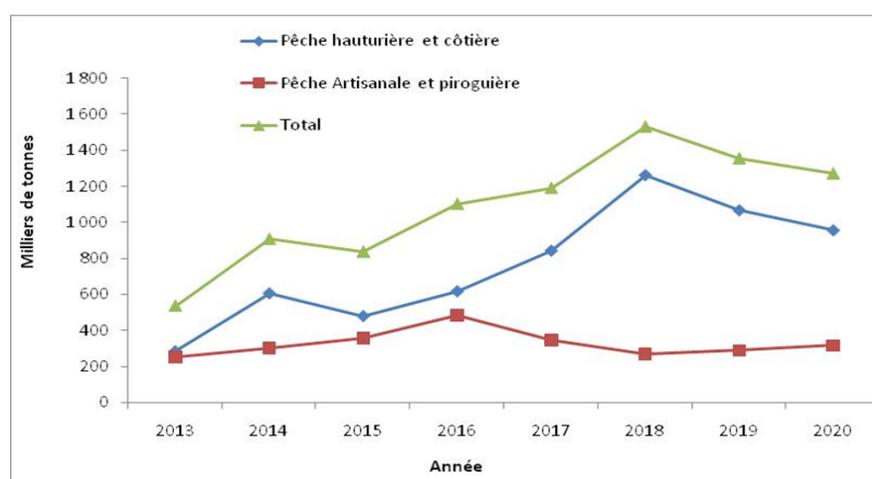


Figure 6: Captures hauturières et côtières par pêcherie (2013 - 2020)

Tableau 5. Composition spécifique des captures en 2020

2020	Pêches hauturière et Côtière	Pêches côtière piroguière	Pêches artisanale	Total Général (tonne)
Démersaux	37 104		50 223	87 327
Céphalopodes	17 316		26 940	44 256
Crustacés	1 950		384	2 334
Pélagiques	900 149	213 334	25 466	1 138 949
Total (tonne)	956 519	213 334	103 013	1 272 866

I.3.2. Composition des captures hauturières et côtières

Généralement, les captures du segment hauturier et côtier sont dominées régulièrement par les petits pélagiques. Elles ont contribué à hauteur de 94% (900.149 tonnes) en 2020 dans les captures totales de ce segment. Les espèces démersales en deuxième position d'importance par 4% (37.104 tonnes) suivi par les céphalopodes par 2% (17.316 tonnes). Les crustacés en dernière position par moins de 0,2% (1950 tonnes). (Tableau 5 et 6).

Tableau 6 : Taux de captures annuel par pêcherie

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pélagiques	86%	92%	90%	87%	93%	95%	94.5%	94%
Démersaux	7.5%	3.7%	6.6%	10.9%	5.3%	3.4%	3.4%	4%
Céphalopodes	6.6%	3.3%	3.4%	2.2%	1.9%	1.4%	1.9%	2%
Crustacés	0.1%	1.2%	0.5%	0.3%	0.2%	0.2%	0.2%	0.2%

Les séries temporelles des captures de petits pélagiques hauturières et côtières ont montré une augmentation rapide de 2015 à 2018 suivie par une baisse en 2019 et 2020 en relation avec la crise sanitaire COVID-19. Pour les démersaux, on constate une amélioration en 2020 après leur chute de 2016 à 2019. Au contraire, les céphalopodes pêchés majoritairement par des nationaux ont baissé en 2020 après leur tendance à la hausse auparavant, ce qui pourrait être expliqué par la diminution de leur abondance. Les crustacés sont en stabilité régulière dans la série actuelle (Figure 7).

Le rythme de capture saisonnière en 2020 a été caractérisé par l'habituelle forte hausse après l'arrêt biologique de mai-juin pour toutes les pêcheries sauf les pélagiques et ça baisse progressivement dans les mois qui suivent. Cependant, après l'arrêt printanier 2020, les captures ont été très faibles surtout pour les céphalopodes ce qui est expliqué plus tard par leur faible abondance en particulier dans la zone côtière. Pour les pélagiques, on constate que les captures augmentent régulièrement de janvier à avril, pour diminuer jusqu'à septembre coïncidant ainsi avec la période de haute abondance des sardinelles dans la zone mauritanienne. En octobre, elle augmente à nouveau ce qui peut être expliqué également par la période d'abondance de chinchards et surtout la sardine (Figure 8).

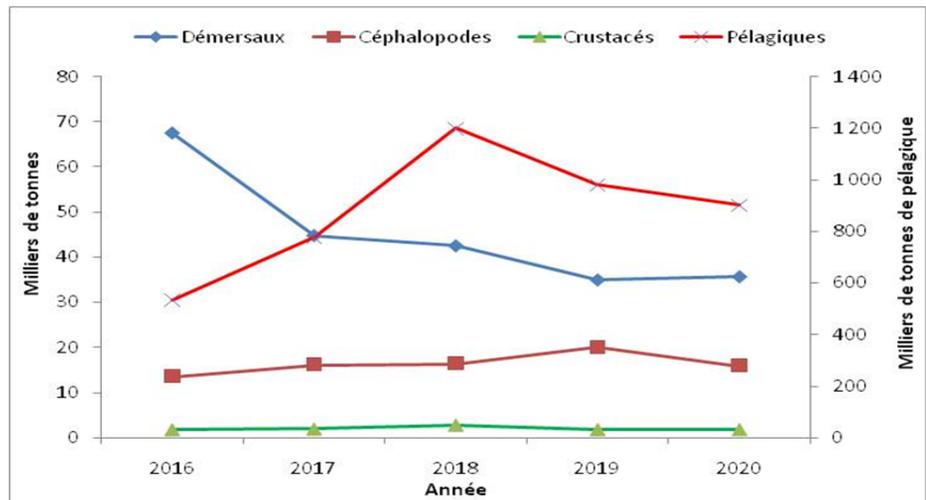


Figure 7: Captures hauturières par pêcherie et côtière hors ST (2013-2019)

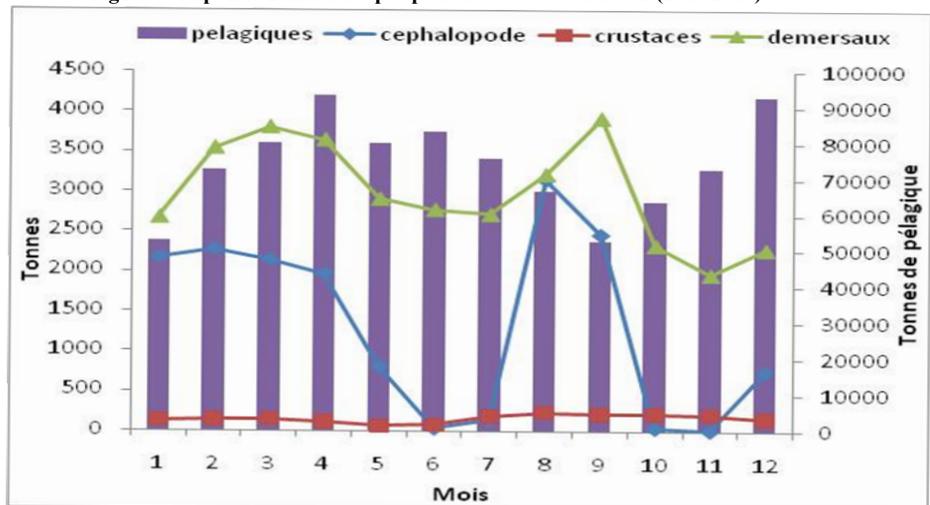


Figure 8: Captures mensuelles de la pêche hauturière et côtière en 2020

1.3.3. Composition de captures artisanale et piorguère

Les captures de la pêche artisanale et piorguère utilisant la senne tournante, sont débarquées principalement à Nouakchott et Nouadhibou. Selon les statistiques de 2020 mises à notre disposition pour la pêche artisanale, les poissons démersaux dominent largement par environ 49% (50223 tonnes). Les céphalopodes en deuxième position par 26% (26940

tonnes) et enfin les petits pélagiques 25% (25466 tonnes). En ce qui concerne la pêche côtière piorguère, elle est dominée intégralement par les petits pélagiques avec 213.334 tonnes (Figure 9), les autres pêcheries ne représentent que des quantités de prises accessoires négligeables.

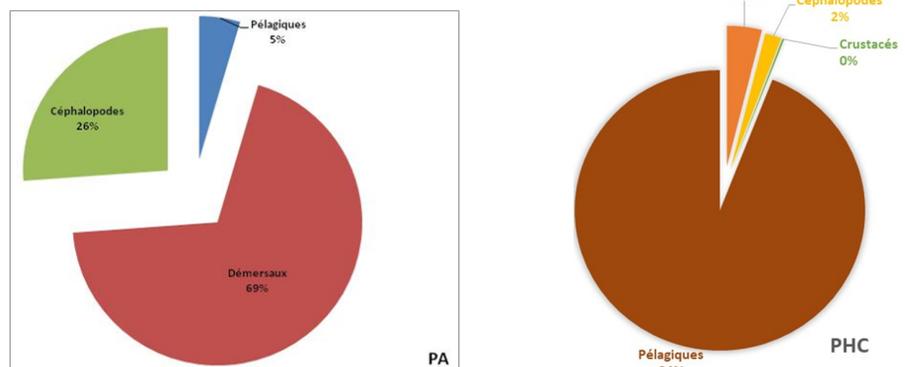


Figure 9: Composition des captures de la pêche artisanale et piorguère en 2020

I.4. Effort de pêche hauturier et côtier

I.4.1 Nombre de bateaux selon le mode de conservation

L'effort de pêche des différents segments hauturiers est orienté principalement vers les espèces de haute valeur marchande (poissons de fond, céphalopodes, crustacés) destinées à l'exportation. La pêche côtière concentrée principalement à Nouadhibou, s'active en premier lieu pour le compte de l'industrie locale de farine et huile de poissons en

les approvisionnant en petits pélagiques. En 2020, selon le mode de conservation, l'effort de la pêche côtière et hauturier en activité était de 348 bateaux, hors navires thoniers, dont 188 glaciers et 158 bateaux congélateurs et 2 bateaux de type RSW travaillant principalement dans le cadre du régime national. (Tableau 7)

Tableau 7 : Nombre de bateau par mode de conservation

	Régime National	Régime Etranger	Total
Congélateur	105	53	158
Glacier	180	8	188
RSW	2		2
Total	287	61	348

Source : DPHC



I.4.2 Nombre de bateau par engin de pêche

En matière d'engin de pêche utilisé, les chalutiers dominent largement avec 228 chalutiers dont 56 travaillant dans le cadre du régime étranger et 4 chalutiers à bœufs travaillant sous le régime national. Les autres bateaux sont de type senneurs (52), fileilleur (32), caseyeur (28) en plus de 8 palangriers dont 5 travaillent sous le régime étranger. (Tableau 8)

Tableau 8 : Nombre de bateau par engin de pêche

	Régime National	Régime Etranger	Total
Chalutier	168	56	224
Chalutier à bœuf	4	-	4
Senneur	52	-	52
Fileilleur	32	-	32
Caseyeur	28	-	28
Palangrier	3	5	8
Total	287	61	348

Source : DPHC

Deuxième partie Exportations



II. Exportations des produits de pêche

II.1. Exportations en volume

II.1.1. Variations globales

II.1.1.1. Evolution annuelle

Le volume total des exportations a atteint en 2020 environ 762.000 tonnes soit une diminution de l'ordre de 13% en comparaison avec l'année 2019 ce qui équivaut à plus de 115.000 tonnes. Les produits de pêche exportés restent dominés par les rubriques de « Divers-Congelés » à hauteur de 66%, cette rubrique a connu néanmoins une diminution

par rapport à 2019. Les produits de farine et huile de poisson ont, cependant, représenté environ 22% du volume total exporté. Le poids des céphalopodes a connu une diminution importante d'environ 13.000 tonnes passant de 6.5% en 2019 à 5.7 en 2020. Les quantités de pélagiques exportées qui était en constantes régression depuis 2016, ont vu leur quantité tendre à la hausse en 2020 dépassant ainsi 32 000 tonnes. Les poissons demersaux sont restés au même niveau enregistré en 2019 avec une contribution de l'ordre de 0.3%.

Tableau 9. Contribution des produits aux volumes annuels

	CEPH	CONGELES	DEM	FARINES	HUILES	PEL	AUTRES
2016	4.7%	54.9%	0.6%	10.0%	2.7%	20.1%	7.0%
2017	6.8%	50.3%	0.7%	16.9%	4.6%	18.4%	2.3%
2018	4.3%	68.1%	0.5%	14.3%	4.5%	6.0%	2.3%
2019	6.5%	72.9%	0.3%	11.3%	3.6%	2.8%	2.6%
2020	5.7%	66.1%	0.3%	16.9%	5.0%	4.3%	1.7%

Source : DARE - Douane

II.1.1.2. Volume des exportations par destination

Au total, 68 pays ont été desservis par des produits de pêche provenant de la Mauritanie contre 75 en 2019. Ces pays se répartissent entre l'Afrique (41%), l'Europe (29%), l'Asie (25%) et l'Amérique du Sud et du Nord (5%). Les volumes de produits de pêches exportés montrent une nette dominance, le long de l'année, des produits destinés au continent africain. Ces exportations ont, globalement, montré une tendance à la hausse du début au milieu de l'année pour atteindre leur pic en juin avant de fléchir en tendant à baisse jusqu'au mois décembre (figure 11). La contribution du continent africain est restée au même niveau qu'en 2019 avec 51% d'absorption du volume exporté. Cependant, le continent asiatique qui était en quatrième position en 2019 est passé au deuxième rang au même titre que la Russie avec 17% du volume exporté. Les pays européens n'ont reçu en 2020 que 14% du volume exporté, ceci serait dû, en partie, aux fermetures des frontières et lieux d'attraction par cause de crise sanitaire liée au Covid-19.

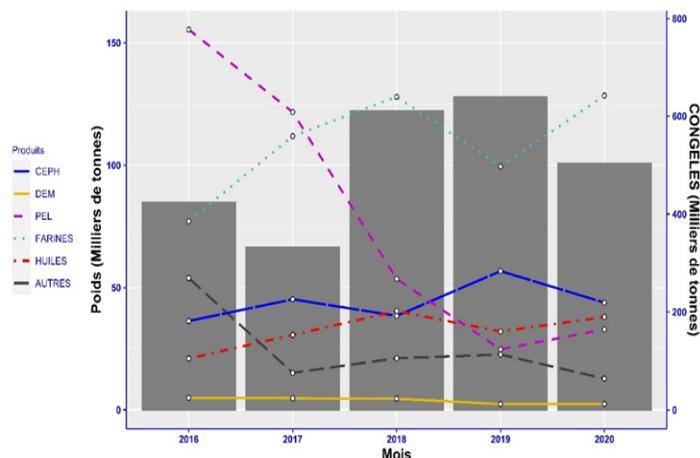


Figure 10: Evolution des volumes des exportations par pêcherie (congelés en histogramme)

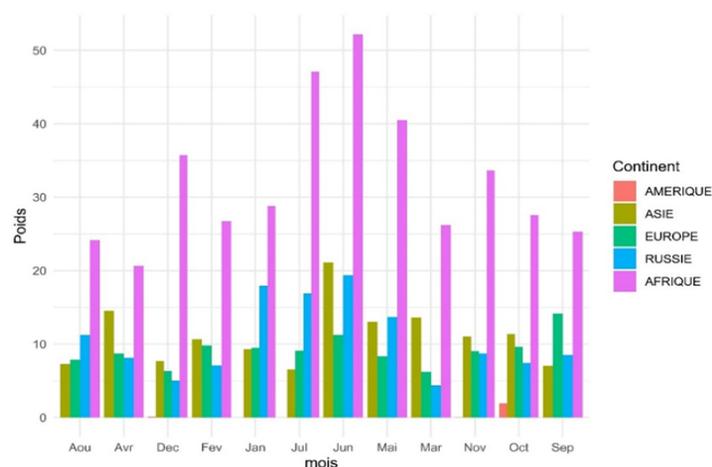


Figure 11: Volume des exportations mensuelles par destination

L'évolution mensuelle des exportations par type de produit montre une tendance à la baisse de janvier à avril pour les «Divers congelés», passant d'environ 45.000 tonnes à près de 27.000 tonnes, suivi d'une hausse remarquable en mai, juin et juillet avec un pic de plus 70.000 tonnes en juin. Ensuite, une baisse stable au tour de 35.000 tonnes pour le reste de l'année (Figure 12).

Pour la farine de poisson, une tendance à la hausse a été observée de janvier à juin avec un pic de 20.000 tonnes en juin avant de chuter en juillet pour atteindre son niveau le plus bas durant toute l'année (environ 5700 tonnes) pour reprendre une évolution ascendante moins prononcée jusqu'au mois de novembre pour commencer à diminuer en décembre.

Pour les céphalopodes, l'évolution mensuelle des exportations, en volume, a connu en début d'année de 2020 une

allure opposée à celle de la farine.

En effet, les volumes des exportations des céphalopodes n'ont cessé de diminuer de janvier à mai passant d'environ 5200 tonnes à près 1500 tonnes soit une diminution de plus de 70%, cette diminution est étroitement liée à la fermeture des restaurants qui a eu lieu durant la même période dans la plupart des pays européens et certain pays asiatiques principaux destinataires de ce type de produits, les volumes exportés des céphalopodes ont, par la suite, fluctué de 2800 tonnes à 5800 tonnes avant de chuter en novembre et décembre.

La chute des exportations en volume des céphalopodes constatée en 2020 serait compensée, en partie, dans le volume total par l'amélioration durant les mêmes périodes des exportations en volume de la farine, d'huile de poisson et des espèces pélagiques, notamment en début d'année.

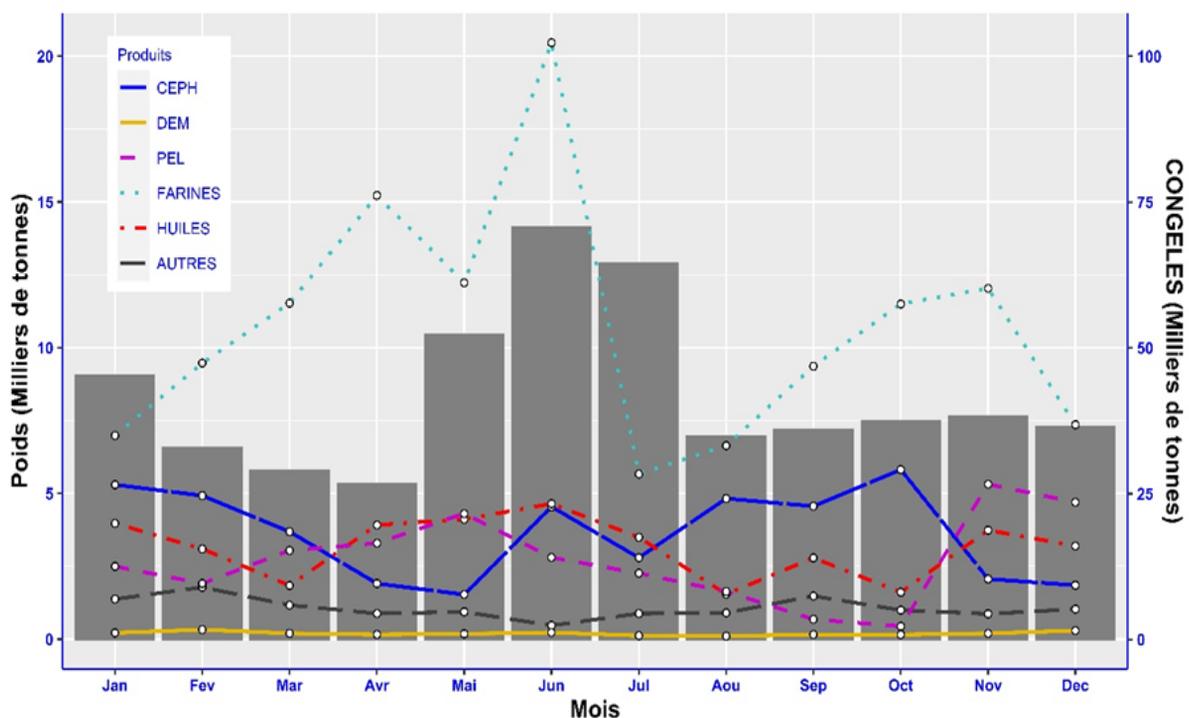


Figure 12: Volume mensuels exportés par type de produit (congelés en histogramme)

II.1.2. Exportations des céphalopodes

II.1.2.1. Composition spécifique

La composition spécifique des exportations des céphalopodes montre une nette dominance du poulpe. La contribution de cette espèce aux exportations est, en moyenne sur les quatre dernières années, de 80%. En 2020, le taux de de cette espèce a connu une augmentation passant 73% à 77% bien que le volume total ait connu une diminution de plus de 7000 tonnes. Le taux des seiches dans la composition spécifique des céphalopodes ne cesse d'augmenter depuis 2017. Le volume exporté à travers la SMCP de cette espèce a plus que doublé en l'espace de quatre ans

passant de 2077 (soit 5% des céphalopodes) en 2017 à 4700 tonnes en 2020 (soit un taux de 12% des céphalopodes). La contribution du calamar est assez fluctuante, elle est de 12% en moyenne sur les quatre dernières années.

Tableau 10: Composition des exportations en volume des céphalopodes

	CALAMAR	SEICHE	POULPES
2017	10%	5%	85%
2018	8%	7%	85%
2019	19%	8%	73%
2020	11%	12%	77%

Source : SMCP

II.1.2.2. Exportations mensuelles par continent

Les volumes des espèces céphalopodes exportés en 2020 (figure 6) ont été absorbés par le continent européen à hauteur de 59% contre 65% en 2019 ce qui correspond à une diminution de plus de 11.000 tonnes. Le taux de ce produit destiné au marché asiatique est passé de 34% en 2019 à 40% en 2020, ce qui permettrait de conclure d'une éventuelle réorientation vers ce continent d'une partie des volumes habituellement destinés à certains pays européens. Près de 184 tonnes ont été écoulés sur le marché africain et environ 5 tonnes pour le marché américain au mois de décembre 2020. La chute observée dans les volumes exportés à partir du mois de mars pour les pays européens était déjà en place

depuis janvier pour les pays asiatiques. Les volumes exportés sont restés au même niveau en avril et mai. La reprise constatée au mois de juin était plus prononcée pour les pays

asiatiques, cependant le continent européen l'a emporté à partir de juillet jusqu'à la fin de l'année avec une chute drastique pour les deux continents en novembre et décembre.

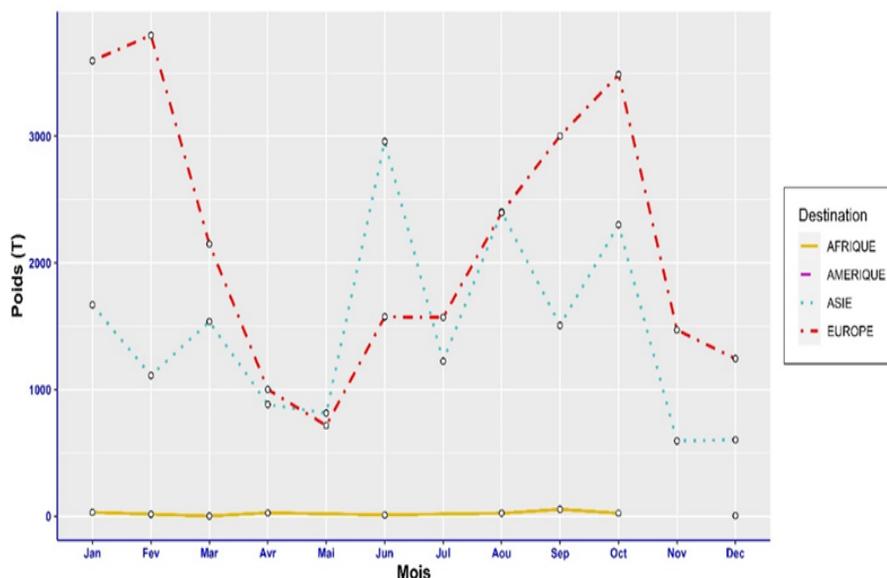


Figure 13: Volume (T) des exportations des céphalopodes par marché de destination

II.1.2.3. Exportations mensuelles par continent

L'Espagne est resté, malgré la crise sanitaire de 2020, le premier pays de destination des produits de céphalopodes. Il a reçu en 2020 47% de ce produit, il est suivi du Japon à hauteur de 26%, de la chine (10%), de l'Italie (7%), de la république de Corée (5%), du Portugal (3%) et de la Grèce(2%). Les autres pays ont reçu une quantité représentant 1% du volume total (Mali, Algérie, Guinée, France, Chypre, Turquie, Ukraine, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Libye, Belgique, Canada, Angola).

Tableau 11. Répartition de la contribution au volume des exportations par pays

Pays	Espagne	Japon	Chine	Italie	Rep. Corée	Portugal	Grèce	Autres
Contribution	47%	26%	10%	7%	5%	3%	2%	1%

La répartition mensuelle montre une faiblesse dans les volumes au deuxième trimestre de l'année 2020 pour les principaux pays destinataires de ce type de produit à savoir l'Espagne et le Japon. Cependant, une certaine compensation est observée à travers les importations par la Chine la Chine premier pays ayant été touché par la crise sanitaire à partir du mois de mars. En effet, bien que la Chine est le premier pays ayant pris des mesures de fermeture drastique, il fut aussi le premier pays à lever les restrictions au moment où les autres pays venait d'entamer les mêmes mesures de confinement et de fermeture.

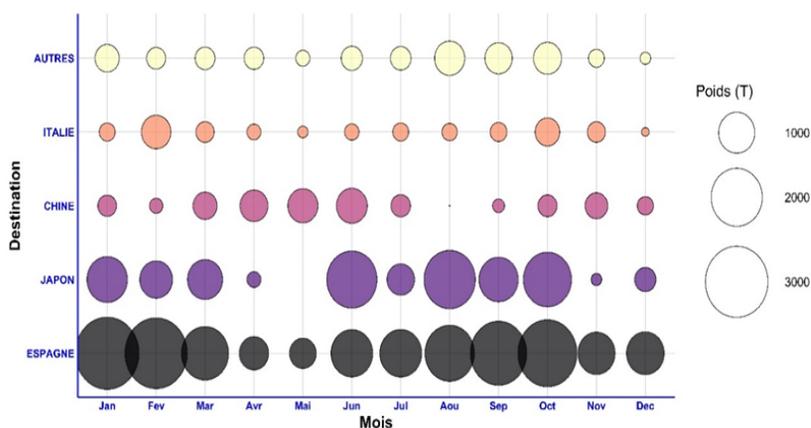


Figure 14: Volume mensuel des exportations par principales destinations

II.1.3. Exportation des démersaux

II.1.3.1. Exportation mensuelle par continent

Environ 2400 tonnes d'espèces démersales ont été exportées en 2020, ces produits ont été majoritairement orientées vers le marché européen à hauteur de 96% du volume total. Les exportations mensuelles vers ce continent ont fluctué entre 100 et 300 tonnes, les meilleures exportations sont observées aux mois de février et décembre. Globalement, les exportations ont suivi une tendance à la baisse de janvier à Août avant de progresser pour approcher le record enregistré au mois de février.

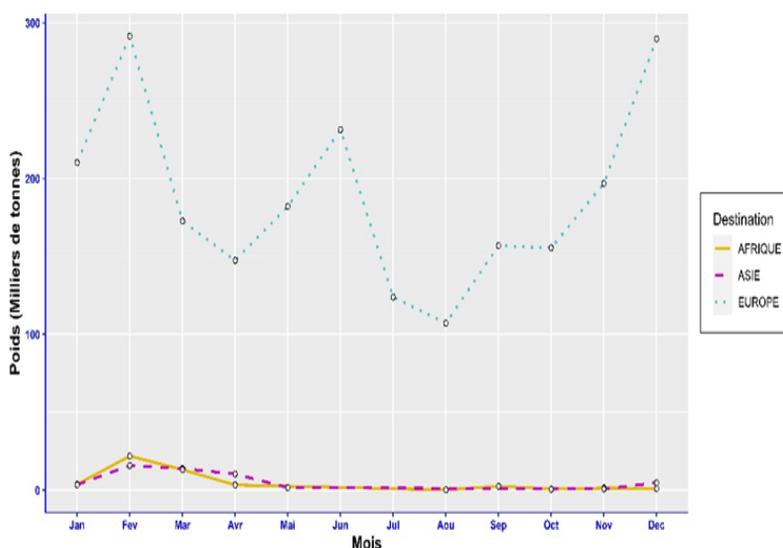


Figure 15: Volume des exportations des démersaux par marché de destination

II.1.3.2. Principaux pays de destination

Les principaux pays de marché de destination au niveau du continent européen sont le Portugal, l'Espagne, l'Italie la France. Ces quatre pays ont totalisé en 2020 96% du total des exportations des espèces démersales (Tableaux 12). Ils sont suivis du Liban et l'Algérie à hauteurs de 2% chacun et puis la Belgique à hauteur de 1%. Onze autres pays ont reçu près de 28 tonnes représentant 1%.

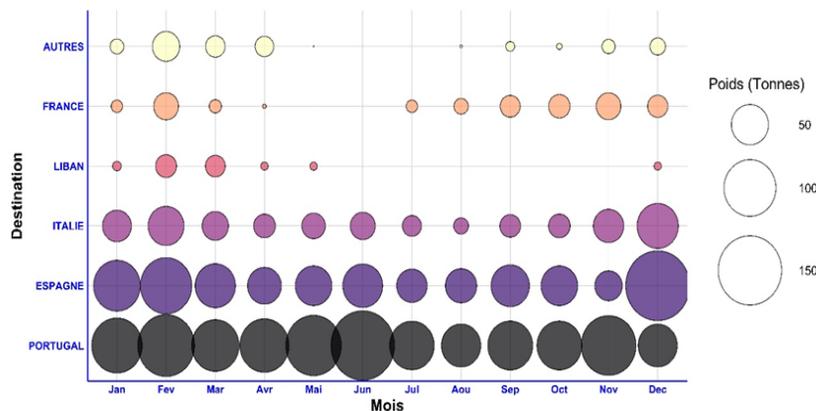


Figure 16: Volumes d'exportations mensuelles par marché de destination

Tableau 12: Contribution par pays aux volumes d'exportations des démersaux

Pays	Portugal	Espagne	Italie	France	Liban	Algérie	Belgique	Autres
%	47%	32%	13%	5%	2%	2%	1%	1%

II.1.4. Exportations de Farine et Huile de poisson

II.1.4.1. Exportation mensuelle par continent

Les marchés des deux continents européen et asiatique sont les principales destinations des produits de farine et de d’Huile de poisson, ils ont reçu 97.5% du total exporté en 2020 de ce produit. Près de 59% du volume total de ce produit a été exporté au premier semestre, ce taux, entraîné plutôt par les exportations vers l’Asie qui constituent 63% du total, a été exporté au premier semestre. La tendance à la hausse constatée dans les exportations vers les pays asiatiques de janvier à juin a été suivie d’une chute drastique au mois de juillet qui s’est stabilisée au cours du troisième trimestre avant tendre à la hausse durant le dernier trimestre tout restant en dessous du niveau enregistré au deuxième trimestre. Pour le continent européen les exportations ont fluctué autour de 5000 tonnes en moyenne.

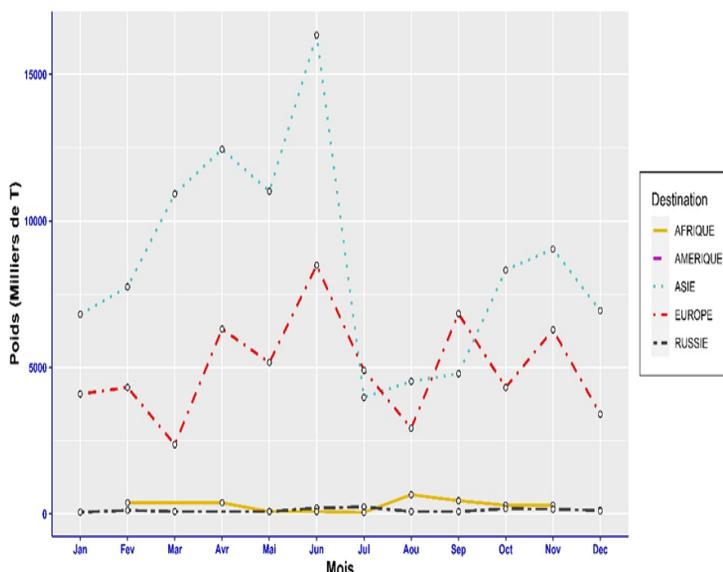


Figure 17: Volumes mensuels des exportations par grande destination

II.1.4.2. Principaux pays de destination

La Chine est restée le premier marché de destination des produits de farine et d’huile de poisson, le volume exporté en 2020 vers ce pays a été doublé enregistrant une augmentation de plus de 120%. La contribution de ce pays aux exportations de ce type de produit en 2020 est de l’ordre de 60%. La Chine est suivie de loin par la Turquie avec une contribution de 12% suivi de près par la France qui a reçu 11% du volume. Le Danemark et l’Espagne ont contribué à hauteur de 5% chacun. En outre, 21 autres pays partagent 7% du volume exporté.

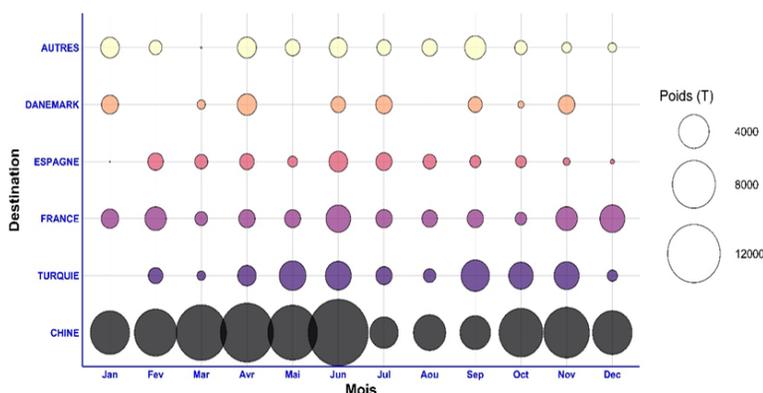


Figure 18: Volumes des exportations mensuelles de farine et huile par pays

Tableau 13 : Contribution par pays aux volumes d’exportation de la farine de d’huile de poisson

Pays	Chine	Turquie	France	Espagne	Danemark	Nigéria	Vietnam	Norvège	Ukraine	Autre
%	60%	12%	11%	5%	5%	1%	1%	1%	1%	3%

II.1.5. Exportations du Congelés

II.1.5.1. Exportation mensuelle par continent

Le continent africain absorbe à lui seul 70% du volume de la rubrique de «Divers-Congelés» soit plus de 350.000 tonnes. Il est suivi de la Russie avec un taux de 25% soit plus de 125 000 tonnes. Le pic des exportations vers ces deux principales destinations est observé aux mois de mai, juin et juillet. L’Europe et l’Asie reçoivent chacun près de 12000 tonnes à hauteur de 1000 par mois en moyenne.

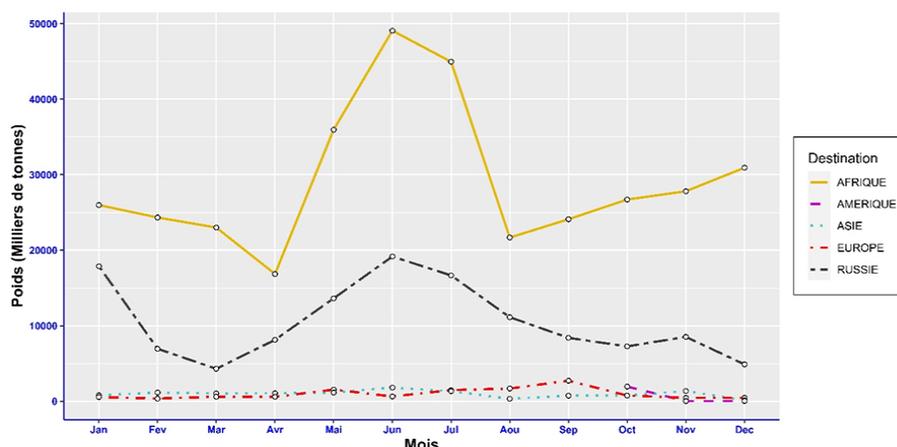


Figure 19: Volume des exportations mensuelles de «Divers-Congelés» par marchés

II.1.5.2. Principaux pays de destination

En termes de pays de destination, la Russie et la Côte d’Ivoire ont reçu, à part égale, la moitié des exportations de ce produit. Ils sont suivis par le Nigéria à hauteur de 16%, puis le Benin avec 9%, le Mali 6%, le Cameroun 5% et le Ghana à 4%. Un nombre de 49 autres pays de destination reçoivent 11% du volume. La saison d’exportation de ce produit correspond à la période mai-juillet notamment pour les principaux pays de destination en plus des mois de janvier et décembre.

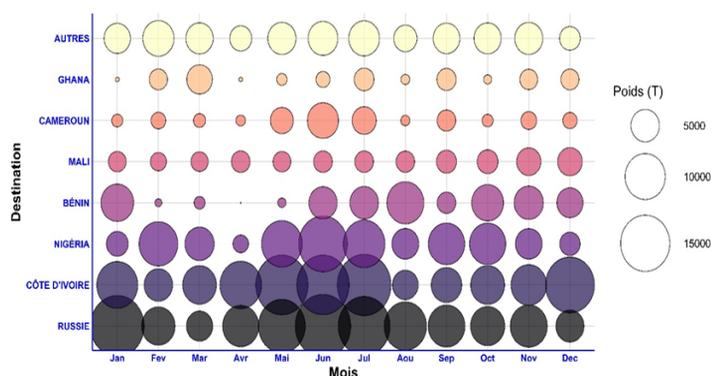


Figure 20: Volumes des exportations par principaux pays de destination

II.1.6. Exportations des Pélagiques

II.1.6.1. Exportation mensuelle par continent

Au total, 32900 tonnes de pélagiques entiers congelés ont été exportés en 2020. Ce produit est destiné presque exclusivement au continent africain à hauteur de près de 99%. Le continent asiatique qui avait reçu en 2019 22% du volume de ce produit n’a reçu en 2020 que 0.2% du volume. Les exportations mensuelles ont suivi une tendance à la hausse de février à mai suivi d’une régression linéaire jusqu’au mois d’octobre avant d’enregistrer le pic au mois de novembre (16% du volume total) suivi du mois de décembre (14% du volume total).

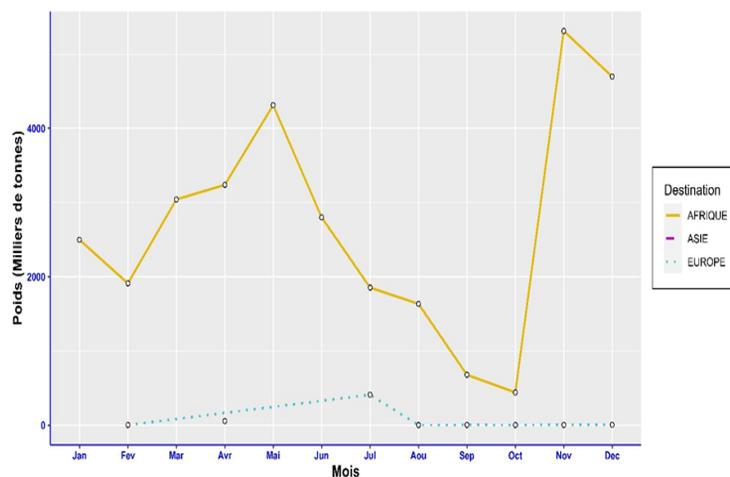


Figure 21: Volumes des exportations mensuelles des pélagiques par continent

II.1.6.2. Principaux pays de destination

Cinq pays africains ont constitué la cible de deux tiers des exportations de pélagiques en 2020. La Côte d’Ivoire reçoit 28% du volume total, elle est suivie du Togo à hauteur de 14%. Le Ghana et le Sénégal ont reçu chacun 13% du volume suivis de la RDC (9%), du Nigéria (8%), du Bénin (7%) et du Cameroun (4%). Des volumes importants ont été exportés de manière sporadique à la Côte d’Ivoire aux mois d’avril-mai et novembre-décembre.

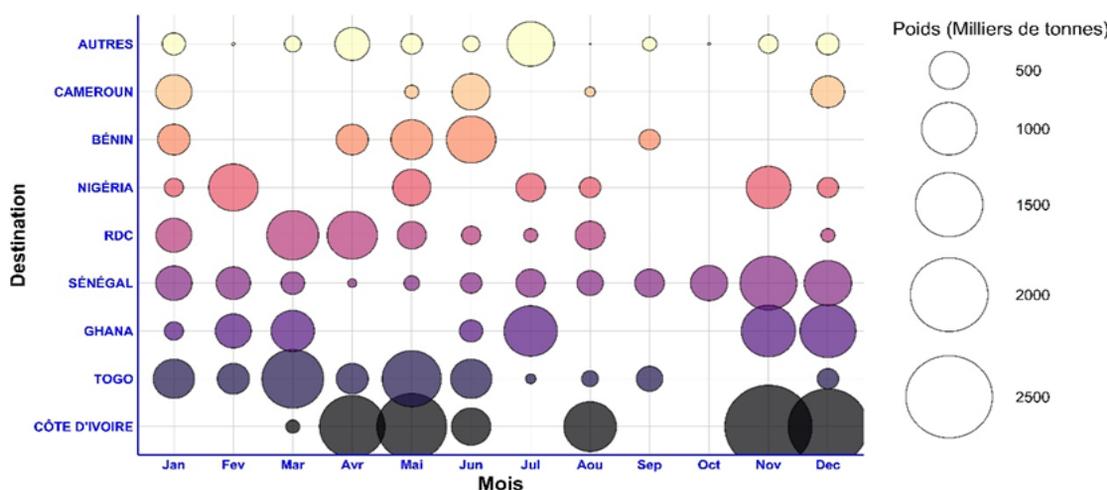


Figure 22: Volumes des exportations mensuelles des pélagiques par pays

Tableau 14: Contribution par pays aux volumes d’exportations

Pays	Cote d’Ivoire	Togo	Ghana	Sénégal	RDC	Nigéria	Bénin	Cameroun	Autres
%	28%	14%	13%	13%	9%	8%	7%	4%	6%

II.1.7. Exportations d'autres pêcheries

II.1.7.1. Ventilation des produits par destination

La rubrique « Autres produits » représente 1.7% du volume total des exportations. Elle comprend principalement des produits frais à hauteur de 54%, salé-séché-fumé avec une contribution de l'ordre de 19%, la crevette avec 9% du volume, la langouste (6%) et les conserves (5%).

II.1.7.2. Exportation mensuelle par destination

Les pays européens (principalement l'Espagne et le Portugal) constituent la principale destination de ces produits à hauteur de 74%, les principaux produits de cette rubrique destinés à l'Europe sont «le frais», «la langouste vivante» et les crevettes. Le continent africain (Mali et Ghana majoritairement) reçoit principalement le Salé-séché-fumé à hauteur de de même que l'Asie (essentiellement la Chine).

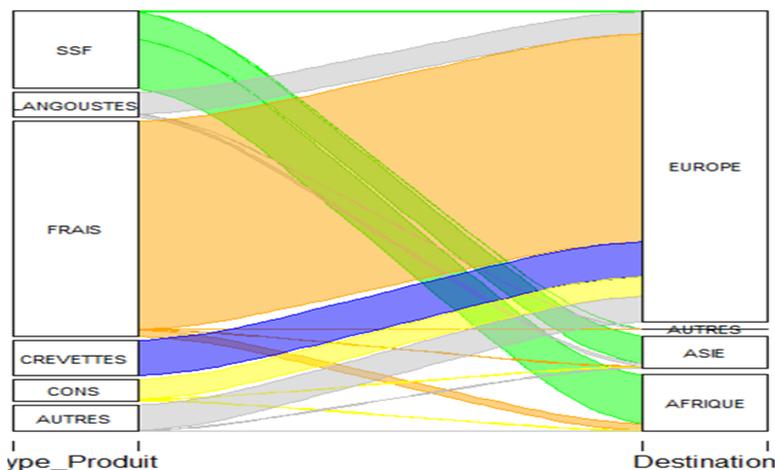


Figure 23: Liaison produit destination des volumes d'exportations

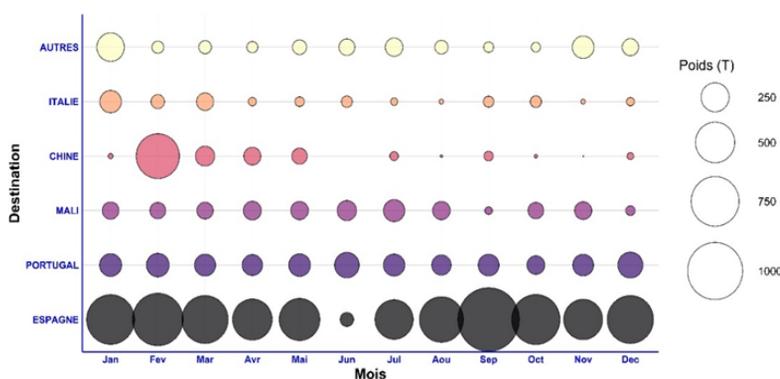


Figure 24: Volumes des exportations mensuelles par pays

II.2. Exportations en valeur

II.2.1. Valeurs globales

II.2.1.1 Evolution annuelle

La valeur totale des exportations des produits de pêche ont atteint en 2020 la valeur de près de 30.6 milliards MRU ce qui représente une régression d'environ 18% par rapport à 2019. Cette régression de valeur des exportations concerne particulièrement les produits de céphalopodes mais compensée, en partie, par l'augmentation constatée dans les valeurs des produits issus de petits pélagiques en général (pélagique, farine et huile de poisson). En effet, la valeur des céphalopodes, qui représentait 45% de la valeur totale en 2019, a régressé de 38% en 2020 comparé à 2019 par contre les pélagiques ont augmenté de 73%, la farine de 18% et l'huile de 7%. La valeur des produits « Divers Congeles » ont diminué de 10% et « autres de produits » de 23%.

La valeur engendrée par la rubrique « Divers-Congele » en 2020 représente 37.6%

du total dépassant ainsi, pour la première fois depuis 2016 la valeur des céphalopodes. Ces derniers ont représenté en 2020 un taux de 34.6%. La farine et huile de poisson viennent en troisième position avec une contribution de l'ordre de 21.3%. Les espèces pélagiques représentent 2.1%.

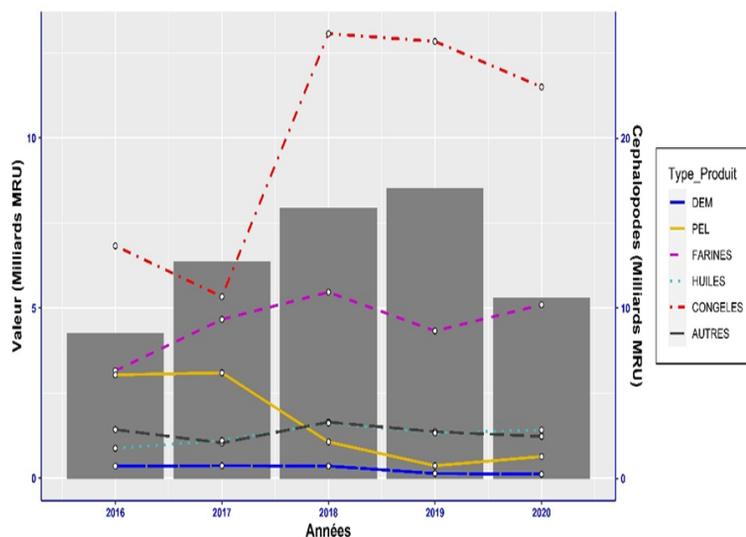


Figure 25: Valeurs des exportations annuelles par type de produit

II.2.1.2 Evolution saisonnière

Les valeurs engendrées par les produits exportés ont été dominées par celles des «Divers Congeles», «Céphalopodes» et «Farine de poisson». Ces trois rubriques totalisent 90% de la valeur totale. Les produits «Divers Congeles» sont restés en dessus d'un milliard MRU durant les mois de mai, juin, juillet et septembre. Ces pics sont observés dans les quantités pour uniquement les trois premiers (mai à juillet) et non pour le mois de septembre ce qui dénoté d'une augmentation du prix de ce produit durant ce dernier mois. Cette augmentation de valeur à niveau comparable à celui des céphalopodes en le dépassant même pour certains mois a permis de compenser la chute des valeurs des céphalopodes due particulièrement à la chute des prix du produit. Les valeurs n'ont cessé de chuter de janvier jusqu'au mois de mai (première vague de covid-19). Une reprise à tendance ascendante est constatée de juin à octobre suivi d'une rechute en novembre et septembre (deuxième vague de covid-19). La valeur de « Farine » de poisson a connu une tendance évolutive sur les semestres de 2020, chacun pris à part, mais à des niveaux différents plus accentué au premier. Les autres produits sont restés relativement stables.

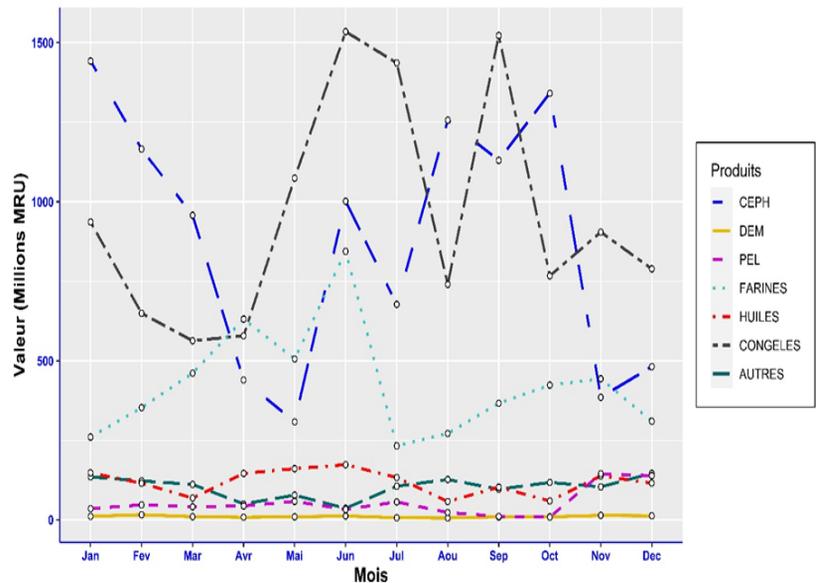


Figure 26: Valeurs des exportations mensuelles

Tableau 15 : Contributions aux exportations par grande destination

	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Russie
%	18.51%	0.01%	24.63%	42.55%	14.29%

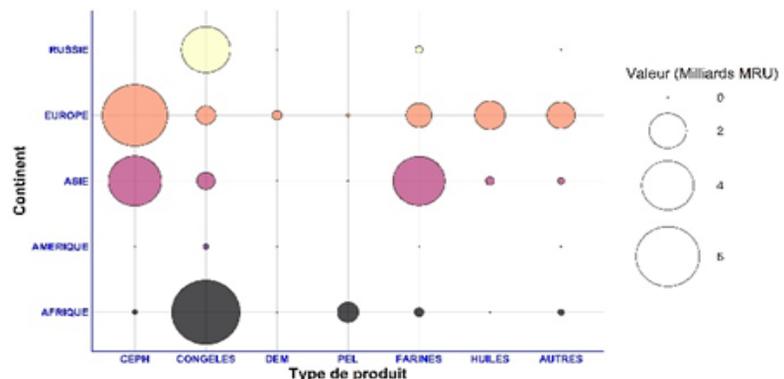


Figure 27: Valeurs des exportations par concession et par type de produit

II.2.1.3 Valeur par type de produit

Les exportations vers le continent européen restent dominantes malgré la chute des valeurs des céphalopodes premier produit importé par cette destination. La valeur des produits absorbée par cette destination ont représenté 34% contre 42% en 2019. La contribution des valeurs des produits destinés à l'Asie a connu par contre une augmentation en 2020 comparée à 2019 passant de 24.6% à 29%. Une augmentation est constatée également pour l'Afrique de 18.5% à 25%. La spécialisation en termes de produit-destination reste semblable à celle des années antérieures avec la particularité que les divers-congelés destinée à l'Afrique ont enregistré une valeur comparable à celle des produits céphalopodes destinés à l'Europe. De même que la valeur des produits de Farine de poisson destinée l'Asie ont enregistré une valeur comparable à celle des produits de céphalopodes destinée à ce même continent.

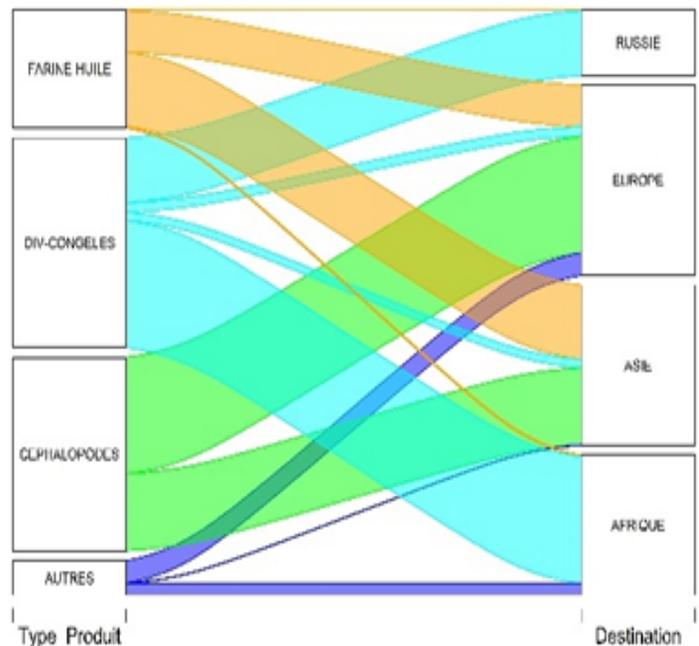


Figure 28: Valeur des exportations par type de produit et de grande destination

II.2.2. Exportation des céphalopodes

II.2.2.1. Exportation mensuelle par continent

La valeur totale des exportations des céphalopodes représente près de 10.6 milliards MRU. Cette valeur est pratiquement partagée entre l'Europe à hauteur de 60.3% et l'Asie à hauteur de 39.6%. La contribution des exportations à l'Afrique et Amérique est très faible voire négligeable.

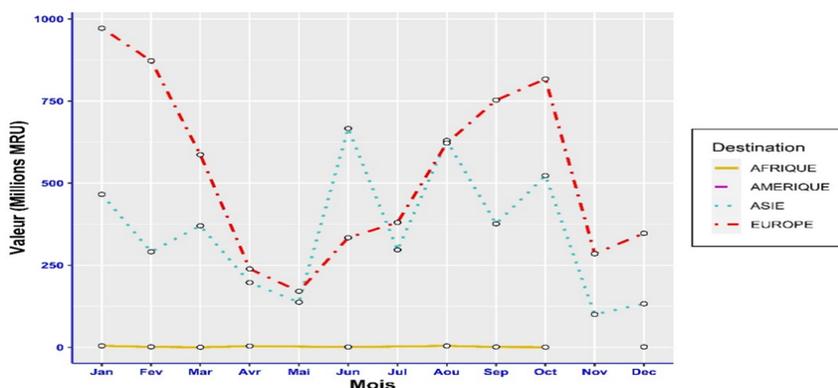


Figure 29 : Valeur des exportations mensuelles par type de produits et grande destination

II.2.2.2. Principaux pays de destinations

L'Espagne et le Japon génèrent plus de 76% de la valeur totale de ce produit avec une prédominance de l'Espagne à hauteur de 49% du total. La part de la Chine est comparable à celle de l'Italie autour de 6%, la république de Corée engendre 5.4%, le Portugal 3.2% et la Grèce 1.9%.

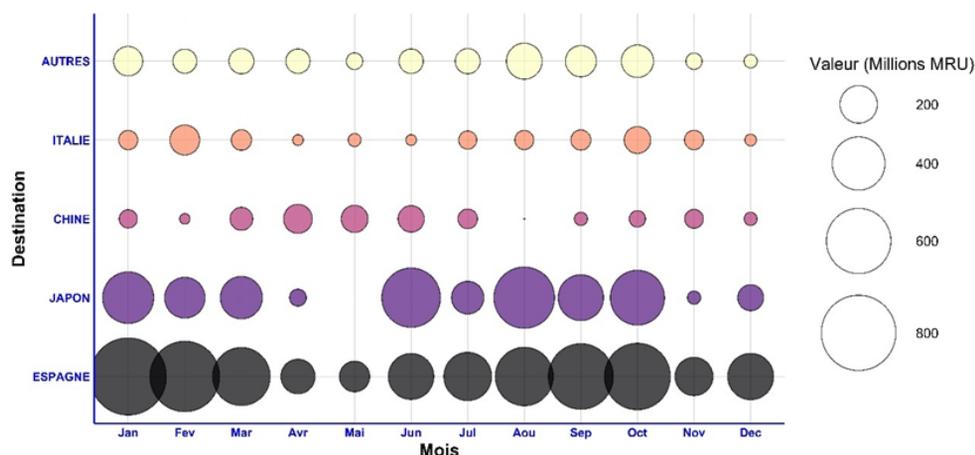


Figure 30 : Valeur des exportations par principaux pays

Tableau 16 : Contributions aux valeurs des exportations par pays

Pays	Espagne	Japon	Chine	Italie	Corée	Portugal	Grèce	Autre
%	48.8%	27.6%	6.5%	6.2%	5.4%	3.2%	1.9%	0.3%

II.2.3. Exportation des démersaux

La valeur des exportations de démersaux en 2020 est de près 124 millions MRU. La tendance saisonnière montre trois pics en début, milieu et fin d'année. La valeur de ce produit provient des exportations vers l'Europe à hauteur de 96% particulièrement le Portugal (46%) et l'Espagne (31%). L'Italie occupe la troisième place en termes de valeurs d'exportations de ce produit.

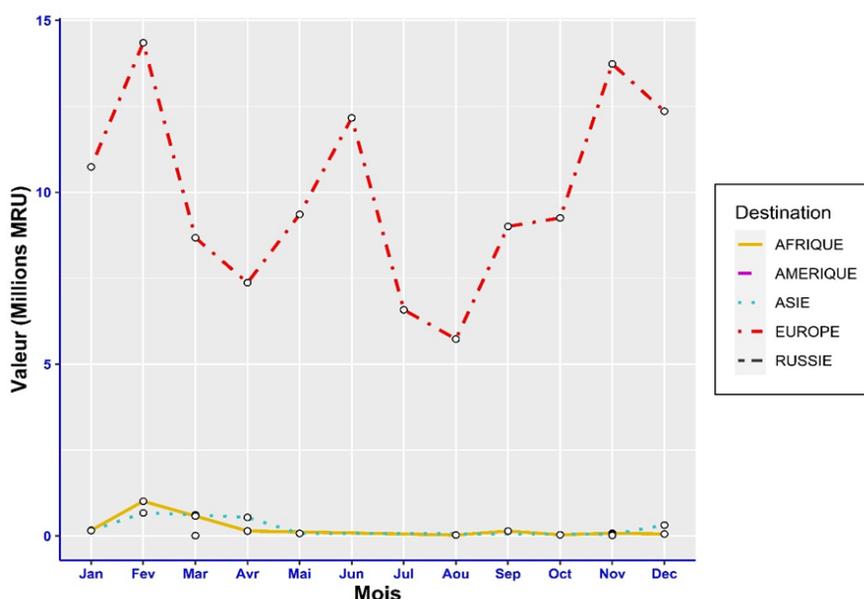


Figure 31 : Exportation mensuelle par continent

II.2.4. Exportation de la farine et de l'huile de poissons

II.2.4.1. Exportation mensuelle par continent

Les produits de pêche transformés en Farine et Huiles de poisson ont engendré en 2020 une valeur de 6.5 Milliards MRU. Trois pays sont à l'origine de 83.3% de cette valeur, la chine (61%), la Turquie (12%) et la France (10%). Près de 60% de la valeur de ce produit est enregistré au premier semestre de l'année. La valeur provenant de l'Asie, qui dominait au premier semestre de l'année, a connu une chute à partir du mois de juillet pour arriver à un niveau proche de celui de la valeur provenant de l'Europe avant de tendre à la hausse de nouveau durant le dernier trimestre.

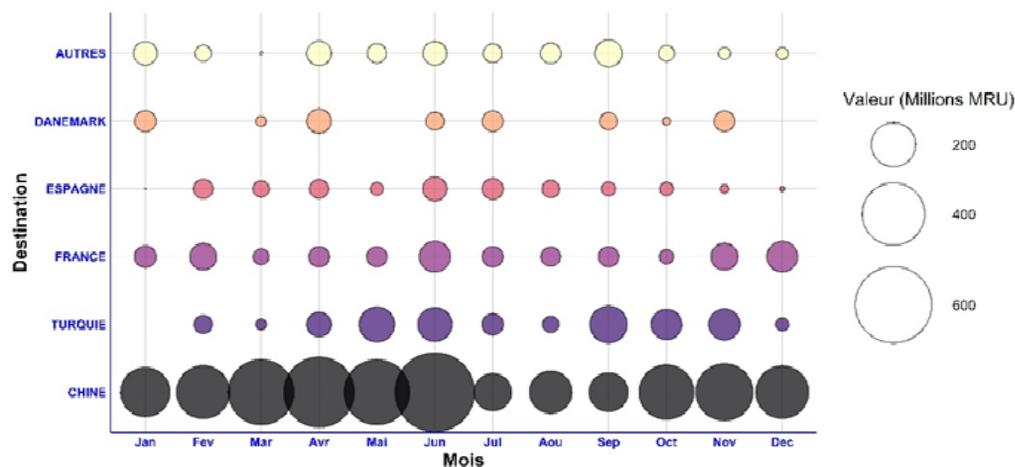


Figure 32 : Valeurs mensuelles des exportations de la farine et huile par pays

II.2.5. Exportation du congelée

II.2.5.1. Exportation mensuelle par continent

Près de 11.5 milliards représente la valeur des exportations de « Divers congelés » en 2020 ce qui implique une diminution de l'ordre de 10% comparé à 2019. Près de 60% de cette valeur est issue des exportations en Afrique contre 31% pour la Russie. Les principaux pays africains contribuant à la génération de cette valeur sont la Côte d'Ivoire (21%), le Nigéria (9.5%), le Togo (7%), et le Benin (6%).

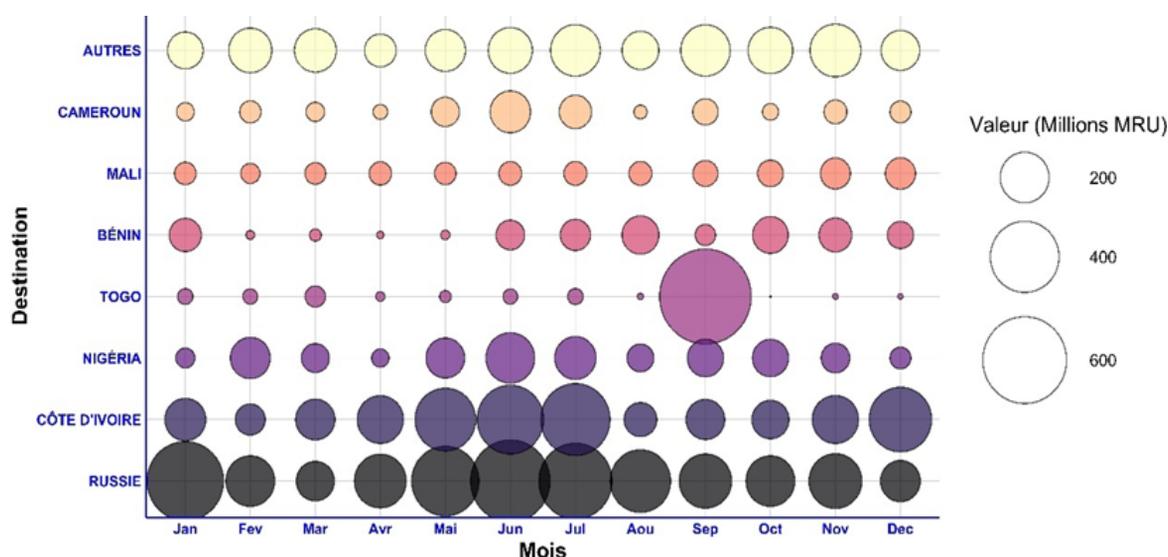


Figure 33: Valeurs mensuelles des exportations du congelé par pays

Le marché russe représente le premier pays en termes de valeurs d'exportation du congelé, les valeurs des exportations dans ce pays sont restées relativement stables au cours de l'année avec une importance plus accentuée au mois de juillet et août et, dans une moindre mesure, en novembre et décembre. La Côte d'Ivoire, deuxième pays, contribue à hauteur de 21% devant le Nigéria dont la valeur des exportations reçues représente 9%.

Aperçu sur les Etablissements

Chantiers Navals de Mauritanie (CNM)

La Société des Chantiers Navals de Mauritanie est une Société Nationale créée par le Décret n° 2014-207 en date du 31 décembre 2014, pris en Conseil des Ministres dans sa session du 11 décembre 2014. La CNM a un capital social entièrement libéré de 300 millions d'ouguiyas (MRU) réparti comme suit : - Etat : 25% - Port Autonome de Nouadhibou: 30% - SMCP 45%.

Elle produit trois types de navires : - DT46 de 14m - Senneur de 19m - Bateau de servitude de 7m



Tableau 17: tableau résumant les informations clés concernant les produits

Type	L(m)	I(m)	Capacité (t)	Pêche
DT46	14	3	3.2	Poulpes
Senneur	19	6.3	30	Petits pélagiques
Bateau de servitudes	7	2.35	-	Plaisance - Pêche sportive

Source : CNM

Objectifs stratégiques de la CNM

Les objectifs stratégiques définis par le management de l'entreprise dans le cadre d'une démarche transparente et participative, pour la période 2019-2021, s'articulent autour de deux axes majeurs:

- i) l'amélioration des performances de l'entreprise
- ii) la pérennisation de son activité.

Pour les objectifs stratégiques, des cibles ont été définies et un plan d'action annuel est validé au début de chaque exercice.

La CNM connaît depuis 2017 une évolution continue en termes de production annuelle mais également sur le plan commercial.

Cette évolution s'est accentuée en 2019 avec la réalisation d'importantes performances. Des performances qui s'expliquent par de nombreuses réformes sur les plans, commercial par

l'introduction du mode de vente au comptant, organisationnel et managérial par l'adoption d'un organigramme et la mise en place d'un système d'information et une gestion axée sur les résultats.



Perspectives

La CNM pourra réaliser son plan de production, honorer ses engagements et continuer ses activités moyennant quelques ajustements au niveau de sa politique des prix.

La société CNM devra trouver des sources de financement stables lui permettant de financer de nouveaux investissements afin de se développer davantage, de mettre en place son activité de réparation navale et carénage et de diversifier sa production.

Reste également deux enjeux importants qui sont directement liés à sa capacité à augmenter rapidement et de manière significative sa production annuelle, la volonté des autorités de remplacer le parc de pirogues artisanales d'un côté et l'important manque à gagner sur l'exportation de nos embarcations à l'étranger en particulier à nos voisins proches.

En dépit d'une intervention rapide et efficace de l'Etat pour mobiliser ces financements, le Partenariat Public Privé et ou les financements extérieurs paraissent des alternatives envisageables et pas moins intéressantes.



Troisième partie

Indicateurs



III.1. La valorisation des produits

La valorisation des produits halieutiques consiste à l'obtention des produits plus élaborés semi-finis ou finis, ce qui favorise l'intégration du secteur à l'économie nationale. En Mauritanie, la valorisation se limite essentiellement à la congélation de produits entiers, à des procédés d'élaboration (étêtage, éviscération, filetage...), des procédés de transformation traditionnelle (séchage, salage –séchage, fumage) et à la fabrication des produits transformés industriels tels que farines et l'huile de poisson réalisée à bord et à terre. La production de conserves et de plats cuisinés réputés dans l'industrie de pêche (thons, sardines, etc.) reste quasiment absente du paysage industriel mauritanien.

Cependant, le nombre total des usines actifs recensé en 2020 par le département s'élève à 155 usines et complexes frigorifiques réparties entre Nouadhibou et Nouakchott. La capacité de stockage totale est de 73948 tonnes.

Nouadhibou continue toujours de dominer en matière de localisation des industries de pêche, il existe actuellement 70 usines de produits de pêches et 31 usines de farine et l'huile de poisson dont une usine traite l'eau de colle (Résidu issu de la centrifugation des farines et huile de poisson). Leur capacité de stockage total s'élève à 68092 tonnes avec une puissance de congélation journalière de 3583 tonnes. (Tableau 18)

A Nouakchott et PK28, le nombre d'usine de produit de pêches est

de 42 dont une usine spécialisée dans le séchage et fumage de poisson. Il existe également 12 usines de farine et huile. La capacité totale de stockage de ces usines est de 5856 tonnes avec une puissance de congélation journalière de 302 tonnes.

Même, si la capacité a été triplée en l'espace de 5 ans, il reste encore du chemin à faire pour atteindre le niveau optimal nécessaire pour les produits de pêche national et éviter les conséquences parfois coûteuses en cas des crises de vente sur les marchés mondiaux.

Tableau 18. Evolution des usines agréées et des capacités de stockage

	Produits de Pêches	Farine & Huile	Capacité de congélation/jour (t)	Capacité de stockage (t)
NDB	70	31	3583	68092
NKC	42	12	302	5856
Total	112	43	3885	73948

Source : DDVP



III.2. Prix de poisson à Nouakchott

En 2020, le suivi des prix de poisson réalisé au niveau du marché de poisson de Nouakchott a montré une baisse générale jusqu'en juillet et une reprise à la hausse en fin d'année. Cette diminution des prix est expliquée par les mesures de contrôle des prix au niveau des points de vente qui ont été instaurées par le département des pêches suite à la crise sanitaire de COVID-19.

Les prix moyens des principales espèces commerciales, destinées à la consommation locale, ont varié entre 240 MRU/Kg pour la Courbine de grande taille et 8 MRU/pièce pour les sardinelles (*Sardinella spp.*). Les grandes Courbines

(*Argirosomus regis*) et le mérrou 'Thiof' (*Epinephellus aenus*) constituent les deux espèces ayant la valeur marchande la plus élevée.

Les espèces destinées à l'exportation sont le Thiof, la dorade rose (*Sparus spp.*) et la sole (*Solia senegalensis*). Le prix des mullets noir et jaune (*mugilidae ssp.*) et la petite Courbine habituellement très populaire est resté stable au niveau de 95 et 25MRU/pièce. Pour la dorade grise (*Pagelus spp.*) et le reste des espèces qui se vendaient par pièce, on constate que les prix moyens ont augmenté d'environ 20% en fin d'année. (Tableau 19).

Tableau 19: Prix moyen de poisson à Nouakchott (MRU)

Espèce	Unité	Mois-2020							Moyenne
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Nov	Déc	
Thiof -GM	kg	157,5	142,5	130	135	160	250	257	145.0
Thiof -PM	kg	105	110	105	110	135	171.4	185	113.0
Courbine-GM	kg	290	255	232,5	210	210	295.7	330	239.5
Courbine -PM	kg	100	105	100	85	85	100	100	95.0
Dorade rose-GM	kg	86,3	80	67,5	60	75	144.3	150	73.8
Dorade rose -PM	kg	62,5	60	52,5	50	65	100	100	58.0
Dorade grise-	kg	23	21,3	19	25,8	32,5	30	30	24.3
Tassergal	kg	-	-	95	90	90	100	100	91.7
Sole	kg	75	65	55	55	55	130	130	61.0
Mulet jaune-Ezowl	pièce	95	95	95	95	95	100	108	95.0
Mulet Noir-Poune	pièce	25,8	28,5	23,5	23,5	23,5	25	25	25.0
Sardinelle	pièce	7,8	7	4	10	13	14.3	13.6	8.4
Chinchard	kg	21,8	19,8	18,5	22,8	28,5	30	30	22.3

Source : MPN

III.3. Emploi du secteur

En l'absence de suivi journalier des statistiques relatives à l'emploi du secteur de la pêche en Mauritanie les statistiques sont basées toujours sur des estimations. Durant les dernières années, le secteur a connu un développement important de la pêche artisanale et côtière par la multiplication des circuits de transport et de distribution qui a engendré l'augmentation de la consommation du poisson à l'intérieur et du commerce sous régional ainsi que le développement des activités connexes, ce qui a boosté l'expansion de l'emploi indirect.

III.3.1. Emploi à bord par segment

Le nombre total de marins pêcheurs à bord des bateaux de différents segments artisanal, côtier et hauturier est de 53890 marins. En matière de répartition par segment, la pêche artisanale continue toujours à dominer les emplois embarqués du secteur. La diminution de la part de ce sous-secteur est due à la baisse de l'affrètement. La pêche côtière occupe la seconde place et la pêche hauturière ne représente qu'une faible part.

Les marins mauritaniens à bord représentent 87% de l'effectif total des marins actifs contre 13% de marins étrangers rencontrés principalement dans la pêche hauturière et côtière et sont autorisés dans le cadre des dérogations spéciales ou des accords ou conventions de pêches.

III.3.2. Emploi à terre

On estime qu'en Mauritanie, chaque emploi à bord de la pêche artisanale, génère en moyenne 3 emplois à terre. Les estimations disponibles indiquent que le nombre total des employés des établissements et usines de pêche à terre est de 8394 personnes. En plus de 2248 mareyeurs et vendeurs de poissons dans les différents ports et lieu de débarquement.

III.3.3. Emploi indirect

En ce qui concerne l'emploi indirect du secteur, les estimations réalisées convergent vers un chiffre de 161 468 employés impliqués d'une manière générale. Aucune enquête n'a eu lieu en 2020 pour estimer de manière précise le nombre d'emploi indirect durant cette année.

III.4. Formation Maritime

La Mauritanie a créé l'Académie Navale en afin de mutualiser et rationaliser les moyens, à travers la création d'un dispositif unique qui regroupe l'ensemble des formations maritimes, l'enseignement des cadres et agents de la pêche et les affaires maritimes dans les différentes disciplines militaires et civiles du Pays. Cette académie est composée de quatre institutions de formation dont deux de l'enseignement supérieur qui offrent toutes des formations en relation avec la mer. Ces institutions sont : l'Ecole Supérieure des Officiers(ESO), l'Institut Supérieur des Sciences de la Mer (ISSM), le Centre de Formation Navale (CFN), le Centre de Qualification et de Formation aux Métiers des Pêches (CQFMP).

La durée de formation varie d'un établissement à l'autre, elle est de 5 ans à l'ESO, 3 ans à l'ISSM (système LMD), 1 an au CFN et 6 mois au CQFMP (3 mois de formation et 3 mois de stage). Les promotions d'élèves et stagiaires suivent une formation militaire de quelques mois avant la spécialisation.

Le Centre de Qualification et de Formation aux Métiers de la Pêche (CQFMP) est le principal opérateur de la formation dans le secteur de la pêche artisanale. Il est devenu de plus en plus sollicité pour

assurer la formation initiale et le perfectionnement des professionnels en cours d'activités dans le secteur. Les infrastructures de ce centre sont réparties dans quatre sites : Nouakchott, PK 28, PK 144 et Belawakh.

A Nouakchott il accueille trois filières de formation, à savoir, les filets tournants, la charpenterie et la transformation de produit, les élèves mécaniciens et les élèves artisans pêcheurs sont répartis entre Belawakh et le PK 28 sur l'axe Nouakchott-Rosso".

De 2016 à 2020, le centre avait formé 5550 personnes dont 3106 pêcheurs artisans, 1516 personnes sur la sécurité en mer, 381 femmes formatrices de produits halieutiques, 207 pêcheurs continentaux, 123 capitaines côtiers et 217 personnes formés sur divers spécialités connexes (Tableau 20 ; Figure 35).

En 2020, le CQFMP a formé 439 personnes dont 27% de pêcheurs artisans, 21% sur la pêches continentale, 10% des femmes formatrices de poissons, 4 % de capitaines côtiers en plus de 8% réparties sur d'autres spécialités (Figure 34).

Tableau 20 : Historique de nombre et type de formation à CQFMP

SPECIALITE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Pêcheurs Artisans maritime	107	242	1673	285	450	99	250	3106
Pêcheurs Continentaux		80	25	12			90	207
Capitaines Côtiers		15	15	15	40	19	19	123
Femmes Formatrices	60	75		31	145	25	45	381
Sécurité en mer			374	763	379			1516
Autres formations			45	12	110	15	35	217
TOTAL (Nb)	167	412	2132	1118	1124	158	439	5550

Source : CQFMP

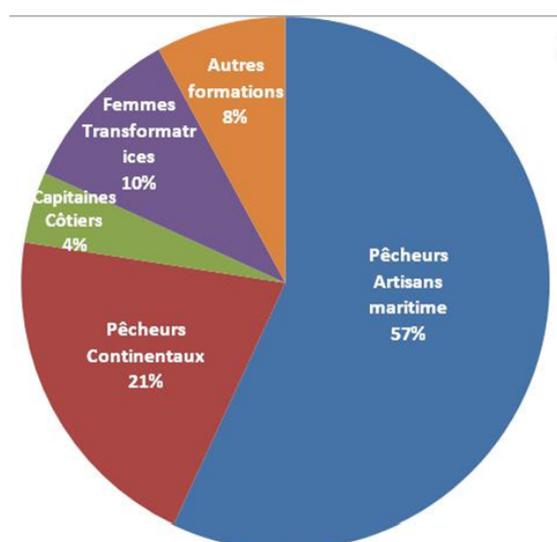


Figure 34: Formations réalisées en 2020

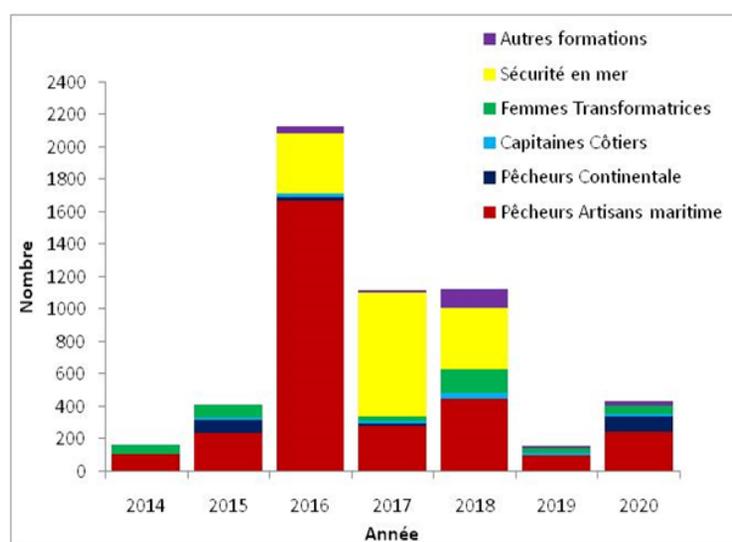


Figure 35: Evolution de la formation aux métiers de Pêche

III.5. Les recettes publiques du secteur de la pêche

En 2020, les recettes totales du secteur ont atteint 8.89 milliards MRU, composées de 61% parvenue du régime étranger, 25% du régime national et 14% des autres recettes en faveur des institutions (Tableau 21, Figure 37).

Par rapport à 2019, les recettes budgétaires totales du secteur des pêches en 2020 ont régressé de 11% soit 1.12 milliards MRU ce qui pourrait s'expliquer par les effets néfastes de la crise sanitaire mondiale de COVID-19. Cette diminution a touché principalement les recettes du régime étranger qui

a chuté de 13% soit 820 millions MRU. Dans le cadre de ce régime, l'état recevait des compensations financières et redevances de captures de l'accord avec l'Union européen, l'accord de pêches avec le Sénégal et les convections libres. Les autres recettes en faveur des institutions du ministère des pêches et le ministère de finance ont régressé également de 15% soit 230 millions MRU suite notamment aux multiples exonérations des taxes prises par l'Etat pour soutenir principalement la pêche artisanale (Figure 36).

Tableau 21: Recettes du secteur de la pêche (Milliards MRU)

	2016	2017	2018	2019	2020
Régime National	1.17	1.88	2.42	2.26	2.19
Régime Etranger	4.62	4.29	5.07	6.22	5.40
Autre recette (MPEM+DGD+Institutions)	0.84	1.16	1.50	1.53	1.30
Recettes totales du secteur	6.63	7.33	8.99	10.01	8.89
Recettes publiques totales du pays	41.9	45.7	49.3	51.4	55
Poids du secteur dans les recettes totales du pays	15%	16%	18%	19%	16%

Source : DARE et BCM

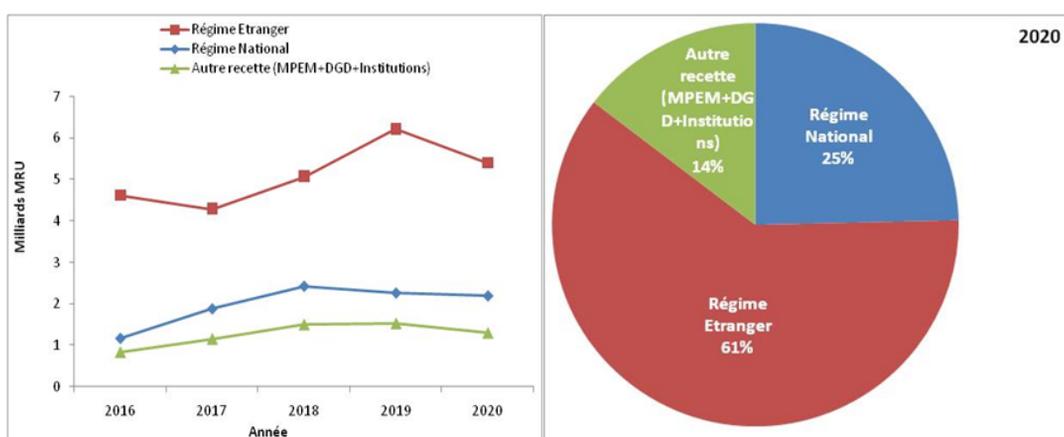


Figure 36: Répartition des recettes du Secteur

Par rapport à la recette globale du pays, le poids du secteur des pêches en 2020 a été de 16%, ce qui marque une régression apparente de 3% par rapport à son niveau de 2019 expliqué d'une part par la croissance des recettes globales du pays, qui sont passées de 51.4 Milliards en 2019 à 55 Milliards MRU en 2020 (+6%) et la diminution des recettes totale du secteur d'une autre part. (Figure 37)

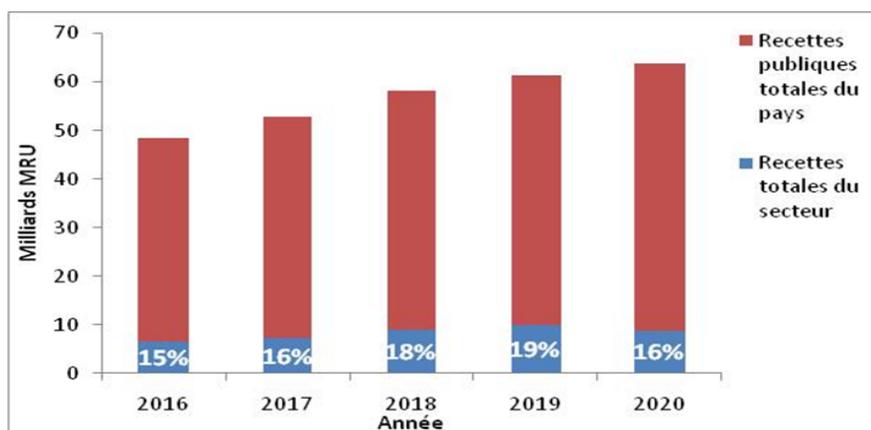


Figure 37: Evolution du poids des recettes du secteur

III.6. La consommation du poisson au niveau national

En 2020, la Société Nationale de Distribution de Poisson (SNDP) a poursuivi ces efforts dans le cadre de l'application de la politique nationale de promotion de la consommation des produits de la pêche. Des distributions, à des prix symboliques, ont été organisées de manière régulière dans les zones les plus reculées du pays. La distribution de poisson a particulièrement contribué au renforcement de la sécurité alimentaire des foyers les plus démunis. Son réseau de distribution couvre désormais 373 points de distributions (110 à Nouakchott et 263 à l'intérieur), répartis sur 25 centres de distribution dont 4 créé en 2020, 8 plateformes au niveau de toutes les capitales des Wilayas en plus de certaines Moughataas jugées prioritaires. Des sites pilotes de distribution sont explorés également dans le cadre de partenariats provisoires avec 14 communes de l'intérieur du pays.

Le volume de distribution quotidien totale est de 52,8 tonnes sur l'ensemble du territoire national, don 21,8 tonnes à Nouakchott et 31 tonnes à l'intérieur.

Sa flotte de transport compte actuellement 34 unités, toutes capacités confondues (9 camions de 40 tonnes dont 4 acquis en 2020, 2 camions de 10 tonnes, 1 camion de 20 tonnes, 13 tricycles de 2 tonnes dont 4 acquis en 2020, 3 véhicules de liaisons et 6 véhicules de service).

En 2020, la SNDP a distribué 12 845 tonnes

contre 8376 tonnes en 2019 ce qui vaut une augmentation substantielle de 36% et 100% en l'espace de cinq ans (Figure 39).

Elle est parvenue à couvrir 36 villes et plusieurs axes routiers, la part de chaque ville a été proportionnelle à sa population.

La grande quantité a été distribuée à Nouakchott (33%) dans 110 points. Les quatre Wilayas du fleuve ont bénéficié de 24% suivi par les Wilayas de l'Est par 16%. Les Wilayas du Nord ont reçu 8%, la ville de Nouadhibou 5% en plus de 14% pour les autres agglomérations et axes routiers. (Figure 38).

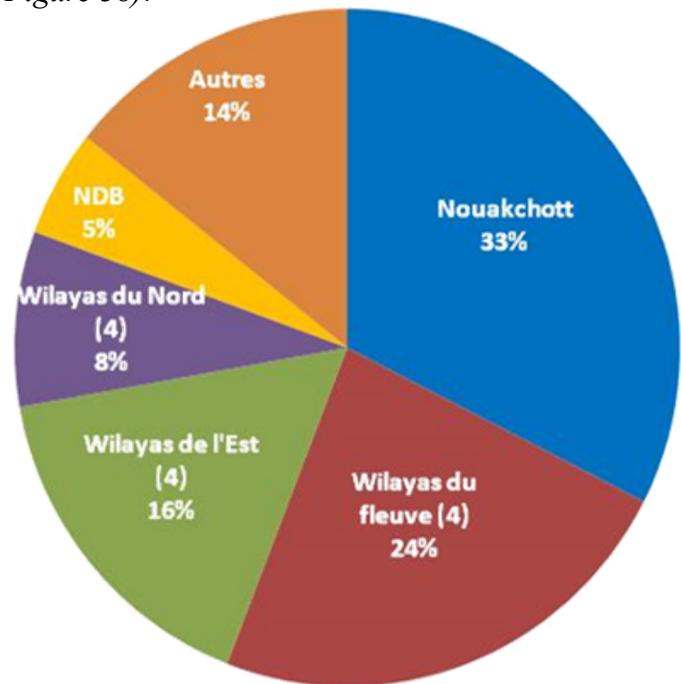


Figure 38: Répartition géographique des quantités distribuées en 2020

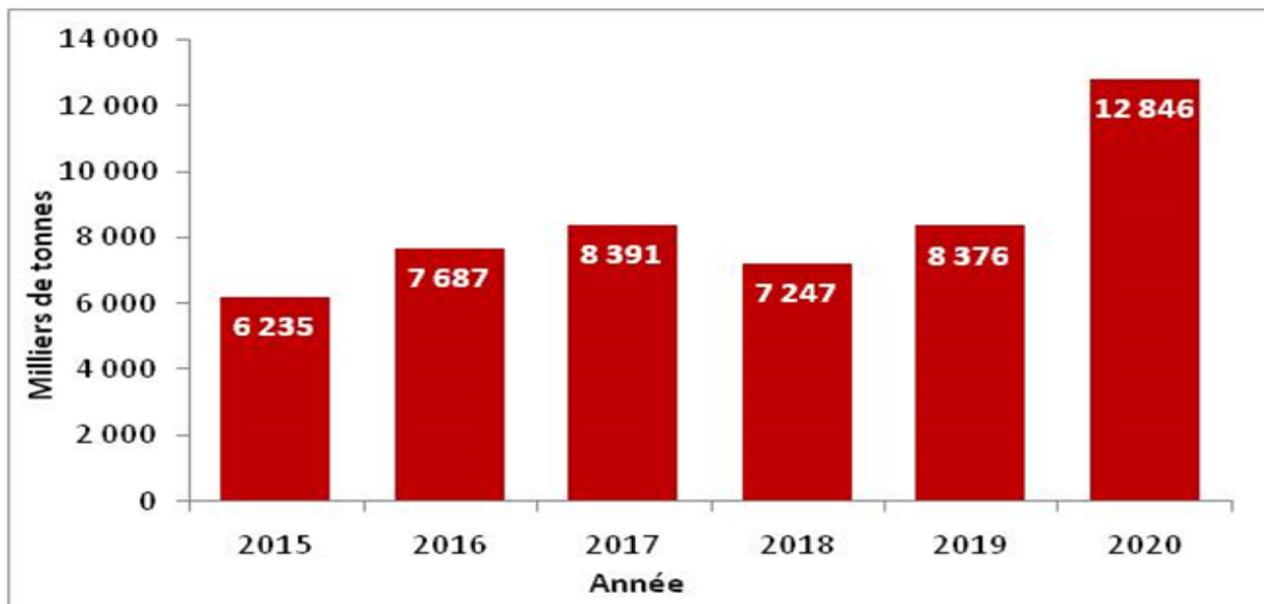


Figure 39: Evolution des quantités de poisson distribuées par la SNDP

Tableau 22: Volumes de poisson distribués par la SNDP (par Tonne)

Centres	2015	2016	2017	2018	2019	2020	%2020
AIOUN	204	247	332	205	259	337	2,6
AJOUEIR	-	13	15,5	2	9	28,5	0,2
AKJOUJT	117	-	131	153	126	226	1,8
ALEG	365	480,84	446	355	397	344	2,7
AMOURJ	-	-	87	72	76	75	0,6
ATAR	373	457	427	299	324	336	2,6
BABABE	-	23	8	51	162	190	1,5
BARKEWOL	-	-	88	70	86	82	0,6
BENICHAB	-	8	24	24,01	16	23	0,2
BIR MOGRAINE	-	-	-	-	-	24	0,2
BOGHE	394	451	412,5	335,99	371	341,5	2,7
BOULENOIR	24,206	23,655	22,596	-	-	-	-
BOUTILIMIT	61	187	176	156	256	335	2,6
DJIGUENI	-	-	-	-	-	30	0,2
FDERIK	-	-	-	-	-	28,5	0,2
KAEDI	323	418	417	426	377	413,5	3,2
KANKOSSA	-	-	-	-	-	40	0,3
KIFFA	594	622	575,5	416	489	458	3,6
MAGTA LAHJAR	-	-	-	-	-	32	0,2
MBOUT	127	148	193,5	189	256	231	1,8
MEDERDRA	-	-	65	88	88	74	0,6
MONGUEL	-	-	41	85	79,5	91	0,7
MOUDJERIA	-	-	58	93	88	100	0,8
NDB	950	874	753	668	660	660	5,1
NEMA	156	283	298	273	276	368	2,9
NIABINA	-	6	5	4	5,5	4	0,03
NKTT	1 621	2 240	2 500	2 036	2402	4206,28	32,7
OUADANE	57	67	64	56,02	64	76	0,6
OUADNAGA	6,5	13,5	7,5	-	-	19	0,1
RKIZ	-	-	-	-	-	42	0,3
ROSSO	327	470	395	315	378	386	3,0
SELIBABY	36	50	24	107	228	498	3,9
TIJIKJA	81	173,63	206	219	238	274	2,1
TIMBEDRA	-	-	114	117	152	175	1,4
TINTANE	-	51	125	111	153	172,08	1,3
ZOUERATE	418	380	380	320	360	267,5	2,1
AUTRES	18	164	-	-	-	1858	14,5
Total général	6 234,706	7 686,655	8 391,096	7 246,53	8 376	12 845,86	

Source : SNDP

III.7 Infrastructures de débarquement sur le littoral

Le littoral mauritanien est divisé selon l'activité de pêche et lieu de débarquement en 5 zones à savoir : Nord (Nouadhibou), PNBA (Parc National du Banc d'Arguin), Centre (du sud de Mamghar au Nord de Nouakchott), Nouakchott et Sud (du sud de Nouakchott jusqu'à N'Diogo).

Nouadhibou

Nouadhibou abrite les deux principaux ports de pêche, le Port Autonome de Nouadhibou (PAN), à vocation industrielle, et l'Établissement Portuaire de la Baie du Repos (EPBR) pour les bateaux de la pêche artisanale et côtière. Elle accueille les sièges des principales structures d'encadrement et d'appui de la PAC. Elle concentre également 77% des industries à terre.

Il concentre plus de la moitié du parc actif du pays, pirogues artisanales en polyester et en bois. En termes de motorisation, on constate une dominance des moteurs à essence de 40 CV. Les principales techniques de pêche utilisées sont le pot à poulpe et la senne tournante.

En termes de capture, Nouadhibou constitue le premier site de débarquement de la pêche artisanale mauritanienne et le centre de la filière des produits congelés (principalement le poulpe) et de la production de la farine et de l'huile de poisson. Il totalise environ 73% des captures totales de la PAC, il s'agit principalement de la sardinelle ronde, chinchard, sardine et le poulpe.

Les villages du PNBA

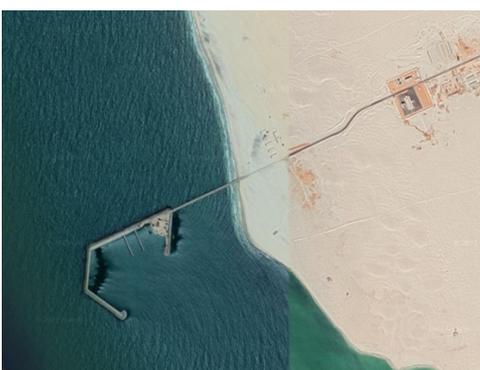
Le Parc National du Banc d'Arguin est une réserve naturelle où l'exercice de l'activité de pêche ou de toute autre activité connexe est strictement réglementé et réservé à la population autochtone Imraguen dispersée dans 9 villages de Agadir au Nord à Mamghar au Sud.

Seuls les pêcheurs de Mamghar sont autorisés à utiliser des pirogues motorisées en polyester propulsées par des moteurs à essence de 15 CV. Dans les autres villages, seules les Lanches à voiles au nombre de 114 sont autorisées. Six principaux engins sont pratiqués au PNBA, il s'agit du filet courbine, filet mullet, filet toillo, ligne à main, nasse à poisson et pot à poulpe. Les principales espèces capturées sont les raies, le mullet jaune, le poisson chatet et la Courbine.

La Zone Centre

Jreif

Situé à environ 12 Km au Sud de Mamghar, Jreif est un site de pêche où sont installés des campements permanents de pirogues appartenant aux mareyeurs de Nouakchott. Aucune infrastructure n'existe sur ce site et



les pêcheurs sont ravitaillés en eau, carburant et glace par les mareyeurs de Nouakchott. Quatre principaux engins pratiqués par les unités de pêche actives sur ce site, à savoir : la nasse à poissons, le filet maillant du mullet et la ligne à main. Deux types des coques sont utilisés à Jreif sont les pirogues en bois et les pirogues en polyester. Quel que soit le type des pirogues, elles sont propulsées par des moteurs à essence de 15 CV. Les captures de ce site connaissent des fluctuations relativement importantes d'une année à l'autre.

Mheyjrat

Mheyjrat est un village de pêche situé à 115 Km au Nord de Nouakchott. Il regroupe à la fois des pêcheurs autochtones issus de la communauté Imraguen et des pêcheurs saisonniers travaillant pour le compte des mareyeurs de Nouakchott.

Quatre principaux engins sont identifiés à Mheyjrat, à savoir : Le filet courbine est le principal métier, le filet sole, le filet trémail et le pot à poulpe. Trois types des coques sont utilisés : les pirogues en bois, les pirogues en polyester et les pirogues en aluminium. Indépendamment de la nature de la coque, les pirogues sont propulsées par des moteurs à essence de 15 CV.

Quelques infrastructures existent sur le site, construites en 2000 dans le cadre d'un Programme d'appui du Japon. Il s'agit de deux salles polyvalentes, cinq Tikits pour la transformation artisanale et un poste de réception des produits. Notons que ces infrastructures sont partiellement utilisées et que le site n'est pas doté d'accès ni à l'eau, ni à l'électricité et se ravitaillent en intrants (carburant et glace) via les mareyeurs de Nouakchott.

Tiwilit

Situé à 90 km au nord de Nouakchott, Tiwilit est un village qui est le deuxième site de pêche de la zone Centre, où se rassemblent des pêcheurs autochtones issus de la communauté Imraguen et des pêcheurs saisonniers opérant pour le compte des mareyeurs de Nouakchott et installés dans des campements saisonniers. Deux types de coques sont rencontrés à Tiwilit à savoir les pirogues en bois et les pirogues en polyester. Elles sont

propulsées par des moteurs à essence de 15 et 18 CV. Cinq principaux engins sont observés à Tiwilitt, à savoir : le filet trémail, le pot à poulpe, la ligne à main, le filet mullet et le filet sole.

A l'instar de Mheyjrat, Tiwilitt dispose de quelques infrastructures construites en 2000 dans le cadre d'un programme d'appui de la coopération japonaise, dont un centre de transformation des produits. Il existe également deux Tikits traditionnels aménagés pour la transformation artisanale des produits et le rangement du matériel des pêches. On note la présence sur ce site d'une station radar des la gardes côtes de Mauritanie GCM. Le site n'est pas doté de services ni d'eau ni d'électricité et les pêcheurs s'approvisionnent en intrants (carburant et glace) à partir de Nouakchott.

Lemcid

Situé à 70 km au nord de Nouakchott et à environ 10 km au Nord du port de Tanit, Lemcid est un village des pêches qui abrite à la fois une activité autochtone des pêcheurs issus de la communauté Imraguen et des campements saisonniers appartenant aux mareyeurs de Nouakchott.

Trois types de coques sont utilisés à Lemcid à savoir : les pirogues en bois, les pirogues en polyester et les pirogues en aluminium. Au niveau de la motorisation, le moteur de 15 CV est largement utilisé. Quatre principaux engins sont utilisés à Lemcid, à savoir : le filet trémail, le pot à poulpe, le filet courbine et le filet à sole.

A l'instar de deux villages précédents, Lemcid dispose de quelques infrastructures construites en 2000 avec l'appui de la coopération japonaise. Le site ne dispose d'accès ni à l'eau ni à l'électricité et est ravitaillé en intrants (carburant et glace) à partir de Nouakchott.

Port de Tanit

Le nouveau port de pêche de Tanit (70 km au Nord de Nouakchott) a été inauguré en 2018 à l'occasion du 58ème anniversaire de la fête d'indépendance. Il répond à une forte demande des opérateurs depuis plusieurs années et devrait permettre de développer la pêche artisanale et côtière et désengorger la zone nord. Il peut accueillir au départ 300 pirogues artisanales et un nombre important de bateaux côtiers.

Ses installations comprennent des quais pour chargement et déchargement et des chambres de froid et de stockage, en plus

d'un marché de poisson établi sur une superficie de 1740 m². Le Port de Tanit dispose aussi d'une citée pour l'hébergement des pêcheurs artisanaux, avec des réseaux d'eau et d'assainissement et une centrale de production d'électricité d'une capacité de 3.000 kilowatts. Il est en outre doté d'une station pour le dessalement des eaux de mer d'une capacité de 1.000 m³.

Leur viabilisation et dynamisation est en cours dans le cadre de la stratégie de développement des pôles de pêche intégrés dans la zone centre.

Blawakh

Situé à 50 Km au nord de Nouakchott et environ 10 km au Sud du port de Tanit, Blawakh est le quatrième village de pêcheurs de la zone. Il abrite une activité de pêche autochtone des pêcheurs issus de la communauté Imraguen et des campements saisonniers appartenant aux mareyeurs de Nouakchott.

Trois types des pirogues au niveau de ce site, à savoir : les pirogues en bois, les pirogues en polyester et les pirogues en aluminium. Quel que soit le type des pirogues, elles utilisent des moteurs à essence de 15 CV. Selon l'enquête cadre de l'IMROP (juillet 2015), quatre principaux engins sont utilisés à Blawakh, à savoir : le pot à poulpe, le filet mullet, le filet trémail et la palangre. Le pot à poulpe est le principal métier en termes du nombre des pirogues mobilisées.

Le village de Blawakh abrite un centre de formation des marins construit dans le cadre du projet PDPAS et géré actuellement par l'Académie Navale de la Marine Nationale. Le site n'est pas doté d'accès à l'eau ni d'électricité et ne dispose pas non plus des infrastructures pour la pêche. Il est ravitaillé en intrants à partir du port de Tanit.

Nkheila

Nkheila est un site de pêche situé au nord de Nouakchott, où s'activent des campements saisonniers appartenant aux mareyeurs de Nouakchott.

Deux types des coques sont rencontrés, à savoir les coques en bois et les pirogues en polyester utilisant des moteurs à essence de 15 CV. Les engins utilisés à Nkheila sont : la ligne à main qui constitue le principal métier et mobilise et le pot à poulpe.

Mis à part le chantier d'une usine de farine en cours de construction, il n'existe aucune

infrastructure sur ce site et les pêcheurs s'approvisionnent en intrants (carburant et glace) à partir du port de Tanit.

Theina

Situé à l'extrémité Nord de Nouakchott, Theina est un site de pêche où sont installés des campements saisonniers spécialisés dans la pêche au poulpe à pot et qui appartiennent aux mareyeurs de Nouakchott. La pirogue en polyester est le type dominant à Theina. Elles sont souvent propulsées par des moteurs à essence de 15 CV. Un seul métier est pratiqué, il s'agit du pot à poulpe. Le site ne dispose d'aucune infrastructure de pêche et les pêcheurs s'approvisionnent en intrants à partir du port de Tanit.

Nouakchott

Nouakchott est le deuxième plus grand site de la pêche artisanale en Mauritanie. Il constitue la plaque tournante de la filière des produits frais et le centre de réception des produits destinés à l'intérieur du pays. La réhabilitation et la maintenance des ouvrages du marché se poursuivent constamment pour faire face à la demande de plus en plus importante des débarquements. De plus une opération de viabilisation de l'ensemble du domaine du marché est en cours dans le cadre du projet PRAO-MR.

La sardinelle est de loin la principale espèce débarquée à Nouakchott. Elle est suivie par le pageot, le « Pagellusbellotti », la courbine, et le « Plectorhynchus mediterraneus ». Ces cinq espèces totalisent 80% des captures totales des unités de la pêche artisanale basées à Nouakchott. En termes de valeur, le sparus occupe la première place suivi par le thiof, le poulpe et la courbine. La sardinelle ronde qui totalise 61% des captures ne contribue que pour 12% aux valeurs



totales.

Six principaux engins de pêche sont rencontrés à Nouakchott, à savoir : la ligne à main, la palangre, le filet trémail, la senne tournante, le pot à poulpe et le filet tollo. La ligne à main et la palangre constituent de loin les deux principaux engins utilisés. Ils sont déployés pour cibler les poissons à écailles tels que : le thiof, les dorades, la courbine... Ils sont suivis par le filet trémail à seiche, la senne tournante ciblant les sardinelles, l'ethmalose et les mullets, les pots à poulpe et enfin le filet tollo ciblant les sélaciens.

Les coques en bois constituent le type de pirogue le plus répandu dans cette zone. On note également la présence des pirogues en polyester et en aluminium. Au niveau de la motorisation, les moteurs à essence de 15 CV sont largement utilisés. Ceci peut être mis en liens avec la nature des coques légères et le rapprochement des zones de pêche.

L'infrastructure de pêche comprend principalement : Deux halles centrales destinées à la vente du poisson ; des magasins de mareyage avec des lieux de stockage ; un marché au poisson frais divisé en plusieurs ailes situées au Sud de la halle ; des boxes pour les équipements de pêcheurs répartis au Nord et au Sud ; des locaux administratifs ; un poste pour les Gardes Côte ; des locaux pour les organisations professionnelles ; une station de distribution de carburant ; une unité de production de glace ; des blocs sanitaires ; des magasins d'avitaillement ; des chantiers de construction navale ; des ateliers de réparation mécanique ; des espaces pour les forgerons ; des mosquées ; des commerces et des restaurants.

Zone Sud

PK 28

Situé à environ 40 km au Sud de Nouakchott, PK 28 est un site de pêche et un centre de transformation de la farine et de l'huile de poisson. Il est également le lieu dédié par le MPEM à la transformation artisanale. Un projet de création d'un pôle



pélagique (Vernane) est envisagé par le gouvernement sur ce site. Ce projet comportera la construction d'un débarcadère et la mise en place de complexes pour la transformation des petits pélagiques. Le site abrite des campements appartenant aux mareyeurs de Nouakchott.

Les pirogues en polyester constituent le type le plus fréquent. Elles sont propulsées par des moteurs à essence de 15 CV. Quatre principaux engins sont rencontrés au PK 28, à savoir : La palangre, le pot à poulpe, le filet trémail et le filet tollo.

Le site dispose de quelques infrastructures construites en 2007 dans le cadre du projet PDPAS. Elles comportent une halle aux poissons et un centre de formation des marins géré par l'Académie Navale.

Ce centre comprend : un bloc administratif, des logements pour les moniteurs et les élèves, une salle de cours, un atelier de mécanique, un local pour le groupe électrogène et un château d'eau. Le château d'eau a été conçu pour éventuellement être utilisé comme feu d'aide à la navigation. Le site abrite également des usines opérationnelles de production de farine et d'huile de poisson.

PK 65

Situé à 65 km (+6 Km de piste) au Sud de Nouakchott, le PK 65 est un site de pêche où sont installés des campements appartenant aux mareyeurs de Nouakchott. Le parc piroguier est composé des pirogues en bois propulsées par des moteurs à essence de 15 CV. Un seul métier est rencontré au PK 65. Il s'agit du filet à sole. En termes d'infrastructures il n'existe qu'un bâtiment construit dans les années 80 et ayant abrité une installation frigo utilisé comme logement par les pêcheurs. Le site est ravitaillé en intrants (glace et carburant) par les mareyeurs de Nouakchott.

PK 93

Situé à 93 km (+17 Km de piste) au Sud de Nouakchott, le PK 93 est un village de pêcheurs construit dans le cadre d'un projet de la Coopération Espagnole.

Le parc piroguier consiste à des pirogues en bois propulsées par des moteurs à essence de 15 CV. Trois principaux engins de pêche sont utilisés par les pêcheurs du PK 93, à savoir : la ligne à main ciblant les poissons à écailles, le filet maillant du



mulet et le filet sole.

Le site dispose d'un certain nombre d'infrastructures de pêche construites dans le cadre d'un projet de la coopération espagnole en 2008. Elles comportent un village de pêcheurs, une halle aux poissons, un atelier mécanique, un poste de santé. Il abrite également un centre de formation des marins construit dans le cadre du projet PDPAS. Notons qu'il n'existe pas au niveau du site de fabrique de glace et les pêcheurs se ravitaillent en intrants à partir de Nouakchott.

PK 144

Situé à 144 Km (+35 Km de piste) au sud de Nouakchott, le PK 144 est un site de pêche où sont installés des campements appartenant aux mareyeurs de Nouakchott. Le parc piroguier consiste à des pirogues en bois utilisant des moteurs à essence de 15 CV. Trois principaux engins sont rencontrés au PK 144, à savoir : le filet maillant du mullet, la ligne à main ciblant les poissons à écailles et le filet à sole. Le PK 144 dispose d'une halle aux poissons construite dans le cadre du projet PDPAS.

Port de N'Diago

Le port de N'Diago situé à 220 km au sud de Nouakchott et à 40 km de KeurMacène a commencé la construction en décembre 2016 et finalisé en 2020.

Les infrastructures maritimes sont composées d'un port militaire ; d'un quai où un navire peut accoster des deux côtés ; d'un port de pêche ; d'un atelier de réparation de navires et embarcations d'une capacité de 70 unités par an ; d'un quai d'accostage des navires commerciaux long de 80 mètres et d'un autre point d'accostage pour la pêche artisanale à l'extérieur du port.

La viabilisation et dynamisation de ce nouveau port polyvalent (pêche, commerce et marine) sont en cours dans le cadre de la stratégie de développement des pôles de pêche intégrés notamment dans la zone sud.

Rapport annuel des statistiques
Observatoire Economique et Social des Pêches(OESP)

Quatrième partie : Pêche Continentale

Quatrième partie



IV. Développement de la Pêche Continentale et de la Pisciculture

La pêche continentale en Mauritanie est pratiquée dans huit Wilayas du Pays, à savoir les deux Hodhs, Assaba, Gorgol, Brakna, le Trarza, Tagant et le Guidimaka.

Plus de 470 sites de pêche sur plus de 25 plans d'eau ont été recensés ; la production selon les dernières évaluations de l'ONS dépasserait les 23000 tonnes assurant 21000 emplois dont plus de 97% occupés par des étrangers venant des pays limitrophes.

Toutefois et pour répondre au besoin d'un développement conséquent, il importe d'organiser et d'encadrer cette activité afin d'en tirer le meilleur profit pour la collectivité. C'est dans ce cadre que le Ministre des Pêches et de

l'Economie Maritime a lancé le 23 novembre 2020 le démarrage du programme de développement de la pêche continentale et de la pisciculture à partir de la mare de Mahmouda Département de Néma.

Ce programme a commencé par le volet formation du personnel sur les différents métiers de la pêche en général et continental en particulier en plus de la sécurité et sauvetage en milieu aquatique. Des matériaux de pêches traditionnels et prototypes d'engins de pêche ont été exposés. Le reste de ce programme ambitieux sera réalisé en 2021.



Figure 40: Pêcheurs continentaux formés à Mahmouda le 23 novembre 2020



Figure 41: Prototype de cage flottante déployé à Mahmouda



Annexe 1: Glossaire des produits exportés

<i>Libellé</i>	<i>Explication</i>
Céphalopodes	Poulpes principalement congelés et marginalement frais ¹ , Seiches et calamars congelés
Pélagiques ²	Anchois, Sardines, Sardinelles, Maquereaux, Chinchards, Thons rouges, Thons obèses congelé
Démersaux ³	Soles, Dorades, Truites, Turbots, Merlus, Tilapias, Anguilles, Squales, Reais, Bars, Homards, Crabes, Coquilles, Clams, Coques, Arches, Ormeaux, Méduses, Poissons plats, Foies, Oeufs, Laitances, Salés, Séchés, Fumés, Saumure, Sparidae, Autres
Congelés ⁴	Soles, Turbots, Poissons plats, Thons, Sardinelles, Sardine, Chinchards, Maquereaux, Merlus, Reais, Bares, Œufs foies, Filets, Autres poissons
Frais ⁵	Thons, Maquereaux, Moules, Vivants, Fraiches, Réfrigérées, Autres Œufs foies, Filets
Farines	Farines et Poudres de poissons
Huiles	Huiles, graisse
Crustacés ⁶	Langoustes, Langoustines, Crevettes et autres crustacés
Conserves ⁷	Calmars, Seiches, Autres Préparations, Saucissons

Source : Douane

1 - Il s'agit de petites quantités de poulpe

2 - Principalement destiné aux marchés africain et russe.

3 - Essentiellement congelés

4 - Destiné majoritairement à l'Afrique (90%)

5 - Produits frais ou réfrigérés

6 - Produits congelés, frais ou vivant de la pêche maritime et de la pêche continentale

7 - Principalement des conserves à bord de bateaux-usines

Acronymes

CEPH	Céphalopodes
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
CIDDDPM	Cadre d'Investissement pour le Développement Durable de la Pêche en Mauritanie
CONS	Conserve
CTS	Comité Technique des Statistiques
DARE	Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes
DDVP	Direction du Développement et de la Valorisation des Produits
DEM	Demersaux
DGD	Direction Générale des Douanes
DGD	Direction Générale des douanes
DMM	Direction de la Marine Marchande
DPCP	Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture
GCM	Garde Côtes Mauritaniennes
ICCAT	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
KG	Kilogramme
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEFDGI	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale des Impôts
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MSY	Maximum Sustainable Yield
NDB	Nouadhibou
NKTT	Nouakchott
OESP	Observatoire Economique et Social des Pêches
ONISPA	Office National d'Inspection des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
ANSADE	Agence Nationale des Statistiques et d'Analyse Démographique et Economique(ex-ONS)
PA	Pêche Artisanale
PC	Pêche Côtière
PEL	Pélagiques
PH	Pêche Hauturière
PIB	Produit Intérieur Brut
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SSF	Salé Séché Fumé
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
SNDP	Société Nationale de Distribution de Poisson
SSPAC	Système de Suivi de la pêche Artisanale et Côtière
T	Tonne
TAC	Total Admissible des Captures
VA	Valeur ajoutée
ZEE	Zone Economique Exclusive
ZEEM	Zone Economique Exclusive Mauritanienne

Définitions

La pêche : Désigne l'acte ou la tentative de capturer, extraire ou tuer, par quelque procédé que ce soit, des espèces vivantes dont le milieu de vie normal ou le plus fréquent est l'eau.

Pêche de subsistance : est celle pratiquée sous la forme traditionnelle, elle a pour but principal l'obtention d'espèces comestibles pour la subsistance du pêcheur et de sa famille et ne donne pas lieu à la vente de la majeure partie des captures.

Pêche commerciale : est pratiquée dans un but lucratif.

Pêche artisanale maritime : désigne toute pêche, s'exerçant à pied ou à l'aide de navires pontés ou non pontés de longueur hors-tout (LHT) inférieure ou égale à quatorze (14) mètres non motorisés ou ayant un moteur de puissance inférieure ou égale à 150 chevaux et opérant avec des engins de pêche passifs, à l'exception de la senne tournante coulissante.

Pêche côtière: désigne toute pêche exercée par un navire (i) de longueur inférieure ou égale à 26 mètres et ne remplissant pas les conditions spécifiques de la pêche artisanale pour les Céphalopodes, Crustacés, Poissons de fonds et (ii) de longueur strictement inférieure à 60 m pour les pélagiques. Les navires de pêche côtière opèrent avec des engins passifs ou non à l'exception du chalut de fond et de la drague.

Pêche hauturière: désigne toute pêche commerciale pratiquée à l'aide de navires ayant des caractéristiques autres que celles de la pêche artisanale ou de la pêche côtière.

Le régime national : constitue le régime de principe pour l'exploitation des ressources halieutiques des eaux sous juridictions mauritaniennes.

Le régime étranger : est un régime d'exploitation exceptionnel accordé à tout concessionnaire disposant d'un droit d'usage alloué dans le cadre d'accords internationaux de pêche ou autres arrangements avec un pays tiers, un groupe de pays ou une entité privée étrangère.

Etablissement de traitement et de transformation de produits de pêche : tout local ou installation à terre ou à bord, dans lequel des produits de pêche sont traités, manipulés, entreposés, mis en boîte, séchés, mis en saumure, salés, fumés, réfrigérés, mis en glace ou congelés ou traités de toute autre manière, à des fins commerciales.

TAC (Total Admissible des Captures): Désigne la quantité des captures de ressources halieutiques autorisée pendant une période donnée.

MSY (Maximum Sustainable Yield) : correspond à la capture annuelle la plus élevée possible, qui peut être maintenue au fil du temps, en maintenant le stock à un niveau produisant une croissance maximale. Le MSY fait référence à un état d'équilibre hypothétique entre la population exploitée et l'activité de pêche.

Produits congelés : Tout produit ayant subi une congélation permettant d'obtenir à cœur une température inférieure ou au plus égale à -18°C , après stabilisation thermique.

Farines et huiles de poisson : produits finis obtenus à partir des rebus des usines de transformation et des rejets de poisson entier frais, notamment les petits pélagiques.

Produits frais ou vivants, produits entiers ou préparés : produit n'ayant subi en vue de sa conservation, aucun traitement, autre que la réfrigération/ produits capturés et maintenus vivants, comme les langoustes vertes et langoustes roses.

Les données utilisées et leurs sources

Les informations et analyses contenues dans ce rapport sont issues d'une compilation des sources de données des différentes structures du département ainsi que les autres départements sectoriels, il s'agit de : la Garde Côtes Mauritanienne (GCM), la Direction Générale de l'Exploitation des Ressources Halieutiques (DGERH), la Direction de la Marine Marchande (DMM), la Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes (DARE), la Direction du Développement et de la Valorisation des Produits (DDVP), la Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture (DPCP), l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP), Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson (SMCP), la Société Mauritanienne de Distribution du Poisson (SNDP), l'Office National d'Inspection des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA), la Direction Générale des douanes, la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), etc. Ces données ont été validées par le Comité Technique des Statistiques, qui regroupe l'ensemble d'institutions productrices des données sur le secteur des pêches.

Concernant les données sur les captures, on note par exemple que les navires hauturiers et les bateaux côtiers opérant dans la zone économique exclusive Mauritanienne (ZEEM) sont tenus à remplir quotidiennement un journal de bord qui est transmis à la Garde Côtes Mauritanienne (GCM), à la fin de chaque marée. Dans ce journal de pêche sont renseignées toutes les informations relatives aux caractéristiques du bateau et de la marée ainsi que les opérations de pêche effectuées, la date et les lieux d'activité.

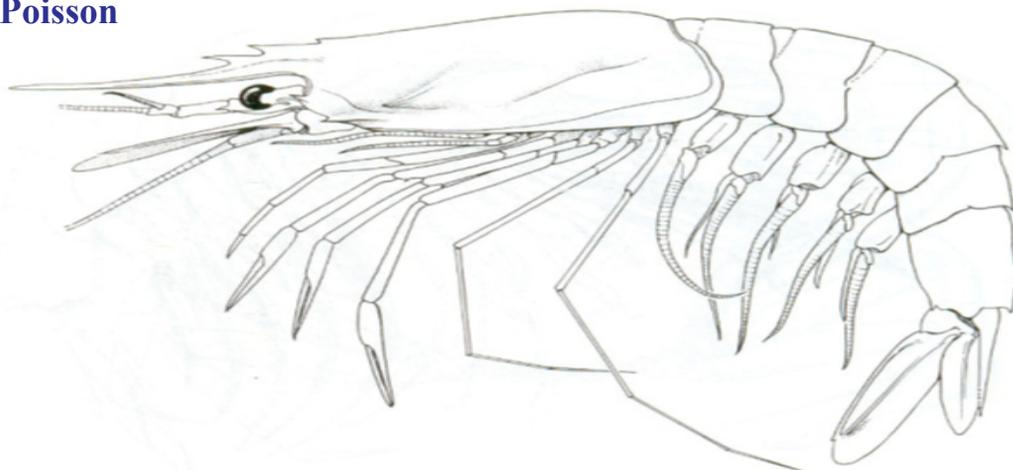
On doit cependant noter que les données relatives à la pêcherie thonière sont absentes dans ce rapport. En effet, vu l'absence d'une flotte nationale ciblant cette pêcherie de grands pélagiques, ces espèces sont pêchées dans le cadre des accords bilatéraux entre la Mauritanie et certains pays ou groupes de pays dont le Japon et l'Union européenne. Ces pays déclarent leurs captures directement à la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). A partir de 2018 ces données seront disponibles au niveau de la GCM et pourront donc être exploitées par l'OESP.

Pour la pêche artisanale, un système de suivi dénommé SSPAC (Système de Suivi de la Pêche Artisanale et Côtière) est mis en place par l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) et permet de donner une estimation des captures et de l'effort de pêche de ce segment. Ce système est basé sur un échantillonnage des retours de pêche au niveau des principaux points de débarquement du littoral. Cet échantillonnage est complété par un recensement mensuel des unités de pêche actives et sert de base pour l'extrapolation des captures et de l'effort de pêche. Une enquête cadre semestrielle est menée également par l'IMROP afin de recenser les moyens matériels et humains de la pêche artisanale. Elle fournit, notamment, une estimation de l'emploi embarqué de la PA.

Les données relatives aux exportations sont fournies par la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson (SMCP) et les services de douanes chargés des systèmes d'informations (SYDONIA).

Concernant la pêche continentale, la Mauritanie dispose d'énormes potentialités exploitables et constituent dans le cadre d'une approche intégrée, un appoint pour les politiques de gestion et de développement durable. A cet effet, la Stratégie nationale du secteur en cours 2015-2019 a dédié un axe à la promotion et au développement de la pêche continentale et fluviale. Une direction centrale chargée exclusivement de la promotion et du développement de ce sous-secteur a été créée. Une partie de ce rapport est consacrée aux principaux indicateurs disponibles pour ce sous-secteur.

Lexique de Poisson



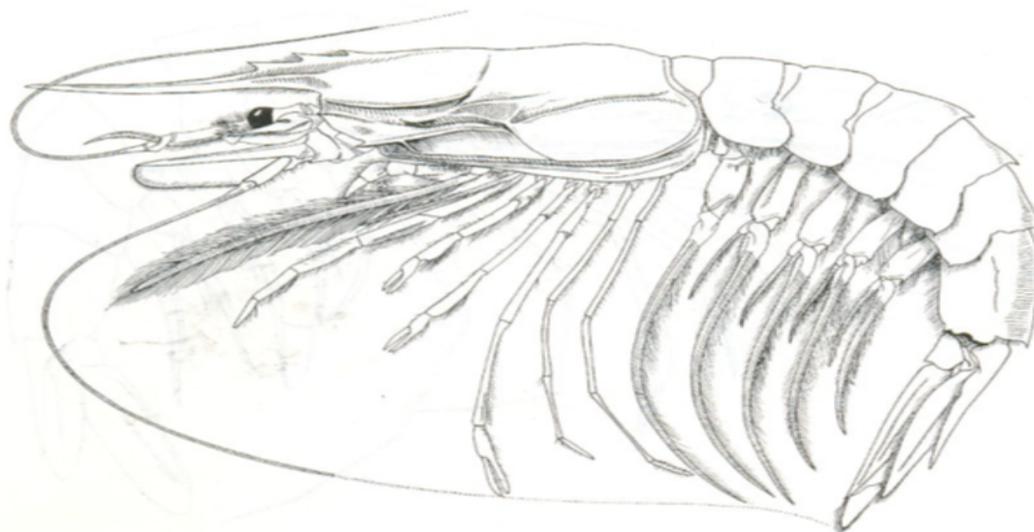
48 (1) *Aristeus varidens* Holthuis, 1952

NOMS USUELS

An: striped red shrimp.
 Es: gamba listada, alistado.
 Fr: gambon rayé.
 Po: camarao "Aristeidaeo".

DESCRIPTION

Coloration: corps blanc nacré avec des taches bleues violettes aux articulations de l'abdomen et sur le céphalothorax.
Taille: 12 cm pour les mâles et 20 cm pour les femelles.
Répartition géographique: Atlantique est (du sud du Maroc à l'Angola).
Répartition bathymétrique: fonds de vase de 300 à 600 m.
Pêche: chaluts de fond.
Intérêt commercial: très important.



48 (2) *Plesiopenaeus edwardsianus* (Johnson, 1868)

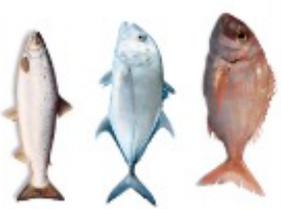
Aristeus edwardsianus Miers, 1868; *Aristeus coralinus* Bate, 1888; *Aristaeopsis edwardsiana* Wood-Mason, 1891; *Aristeus splendens* Richard, 1900.

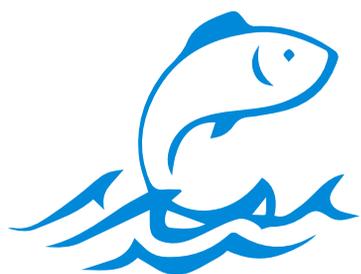
NOMS USUELS

Al: rote Riesengarnele.
 An: great red shrimp, scarlet shrimp.
 Es: carabinero, langostino moruno, chorizo rojo.
 Fr: gambon écarlat, crevette impériale, crevette rouge géante, rayon.
 Ja: sukaretto-shurinpu.
 Po: carabineiro-cardeal.

DESCRIPTION

Coloration: corps rouge vif, plus intense sur la carapace et la face dorsale de l'abdomen.
Taille: 19-33 cm.
Répartition géographique: Atlantique est (du Portugal à l'Afrique du Sud).
Répartition bathymétrique: fonds vaseux du talus continental (400 - 900 m).





Rapport annuel des statistiques
Observatoire Economique et Social des Pêches
(OESP)

année
2020



PRAO - MR



Banque Mondiale